PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

Rapport annuel 2014-2015

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Le rapport couvre les activités d'octobre 2014 à octobre 2015

Editeur responsable : Charles Picqué, Président
Dépôt Légal : D/2016/5.977/01
Photos : Marcel Vanhulst

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT
LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

LE PARLEMENT
A. Sa composition 8
B. Ses structures internes 12
C. Ses commissions 15
D. Ses groupes politiques 17

LE GOUVERNEMENT
A. Le Gouvernement régional 20
B. Le Collège réuni 21

LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION
A. Les débats en séances plénières 24
B. Les temps forts en commissions 25
C. Les débats en commissions 33
D. Les statistiques des séances plénières et des réunions de commissions 36
E. Les statistiques des interpellations, questions orales et questions d'actualité 38
F. Les textes déposés et imprimés 39
G. Les textes adoptés 46
H. Les textes rejetés 62
I. Le budget voté au Parlement 63

LE PARLEMENT COMMUNIQUE
A. Via le site www.parlement.brussels 67
B. Via twitter @parlbruparl 67

LE PARLEMENT ACCUEILLE, INFORME ET ORGANISE
A. Les visites guidées 70
B. Le jeu de rôle "Démocracity" 72
C. Les publications 73
D. Les événements organisés par le Parlement ou en collaboration avec d'autres organisations 74
E. Les occupations de salles 80

LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE NATIONALE & INTERNATIONALE
A. L'accueil de délégations étrangères 84
B. Les déplacements 85

LE PERSONNEL
A. Les services 90

LE PARLEMENT GESTIONNAIRE DE SON BÂTIMENT
A. La performance énergétique 100
B. Les travaux d'entretien 102
C. Les mesures de bonne gestion environnementale 105

ANNEXE: 25 ANS DE TRAVAIL LÉGISLATIF EN RÉGION BRUXELLOISE – BREF APERÇU

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport annuel du Parlement bruxellois permet de faire le bilan de l'année parlementaire écoulée. Outre la liste des ordonnances adoptées, vous pourrez prendre connaissance pour chaque commission d'un résumé de ses travaux.

Vous découvrirez aussi les moments importants qu'ont été les débats thématiques menés en séance plénière par les parlementaires sur des sujets aussi divers que, par exemple, la radicalisation ou l'avenir de la STIB. C'est le signe de la volonté du Parlement de se saisir directement des enjeux qui concernent les Bruxellois et d'être au cœur des débats sur l'avenir de notre Région d'autant plus suite à la 6ème réforme de l'État qui renforce les pouvoirs des régions.

Parallèlement, le Parlement bruxellois a organisé des colloques afin d'élargir la réflexion et de faire découvrir à la société civile ses travaux.

C'est aussi lors de l'année parlementaire 2014-2015 que les députés ont décidé de fixer désormais la rentrée parlementaire un mois plus tôt. Cette décision symbolise bien leur volonté de correspondre au plus près au rythme d'activité de la ville et de ses habitants. Ce souci de revitalisation de la démocratie s'est également retrouvé dans les travaux consacrés au système de vote et à l'extension du droit de pétition.

Je souhaite poursuivre sur cette voie. Les projets lancés lors de l'année parlementaire 2014-2015 seront poursuivis et renforcés. Dans notre société en plein changement, les modalités du débat public et de la participation des citoyens évoluent également. Il s'agit d'intégrer et d'accompagner ces changements afin que le Parlement soit au cœur des choix démocratiques. Cela permettra aussi, je pense, de renforcer le lien de confiance entre la population et ses élus qui est sans doute l'enjeu essentiel pour nos institutions politiques.

Charles Picqué
Président

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Depuis plus d'un an déjà, je m'efforce de remplir ma fonction de premier vice-président avec rigueur, fierté et dévouement au service des Bruxellois.

Bruxelles compte plus d'un million d'habitants : quel que soit leur âge, tous ont droit à un emploi, un logement décent, un enseignement de qualité, un cadre de vie agréable et la possibilité de s'épanouir. Comment le gouvernement bruxellois entend-il améliorer cette réalité quotidienne ? Dans quel domaine faut-il encore redoubler d'efforts ? Ces questions sont au cœur des défis qui se posent à ce Parlement.

Aujourd'hui, plus que jamais…

Les récents événements qui ont secoué notre ville montrent qu'il est plus que jamais nécessaire de défendre aujourd'hui un vivre-ensemble fondé sur le respect mutuel et inconditionnel, condition essentielle à l'épanouissement de chaque Bruxellois. C'est pourquoi il est impératif que nous encouragions toutes les générations – des plus jeunes aux plus âgés – à aimer leur capitale, à l'apprécier et à la représenter avec fierté.

À votre service...

Jouer mon rôle politique sans trop m'éloigner de la réalité de la population : telle est ma devise. En utilisant les transports publics, en circulant dans la ville, j'essaie de rencontrer un maximum de Bruxellois. Je me tiens ainsi au courant des problèmes que connaissent les gens sur le terrain, et cela me permet de m'interroger en permanence, comme les autres députés : « Que pouvons-nous faire, concrètement, pour rendre la vie des Bruxellois plus agréable ? »

En tant que députés, nous avons la possibilité de traduire ces questions au niveau politique et de vérifier à tout instant dans quelle mesure le gouvernement tente d'y apporter des réponses.

Les avis divergent, et les débats sont souvent animés. Heureusement, d'ailleurs : car de la sorte, nous veillons au bon fonctionnement de notre démocratie et nous pouvons, tous partis confondus, faire entendre la voix des Bruxellois sur les thèmes qui font consensus, mais aussi ceux qui les divisent, et parvenir ainsi ensemble, au bout du compte, à des solutions qui garantissent le bien-être général.

Fouad Ahidar
Premier Vice-Président

LE PARLEMENT

A. SA COMPOSITION
B. SES STRUCTURES INTERNES
C. SES COMMISSIONS
D. SES GROUPES POLITIQUES

A. SA COMPOSITION

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 députés, dont 72 francophones et 17 néerlandophones. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 25 mai 2014.

A.1. Répartition des sièges – session 2014-2015

Lors de la session parlementaire 2014-2015, le Parlement bruxellois était composé comme suit :

Groupes politiques	Sièges francophones	Groupes politiques	Sièges néerlandophones
PS (*)	22	Open VLD	5
MR (*)	17	Groen	3
FDF (**)	12	sp.a	3
cdH	9	N-VA	3
Ecolo	8	CD&V	2
PTB*PVDA-GO!	4	Vlaams Belang	1
Indépendants (*)	1		
Total	**72**		**17**

** M. Ellahi Zahoor Manzoor a quitté le groupe MR pour rejoindre le PS. Ce changement a été acté par la séance plénière du vendredi 9 janvier 2015. Par décision du groupe cdH, Madame Mahinur Ozdemir ne fait plus partie de ce groupe politique. Ce changement a été acté par la séance plénière du vendredi 5 juin 2015. Depuis lors, elle siège comme indépendante.*

Le règlement du Parlement bruxellois prévoit que les élus d'une même liste électorale, qui a obtenu 10 % des sièges lors des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un groupe politique reconnu. Cette reconnaissance permet aux groupes politiques de disposer de locaux et de bénéficier de moyens de fonctionnement.

Les groupes reconnus sont (21.09.2015) : le PS, le MR, le FDF (**) *(devenu DéFI depuis le 13/11/15)*, le cdH, Ecolo, l'Open VLD, Groen, le sp.a, la N-VA, le CD&V et le Vlaams Belang.

A.2. Les députés (liste alphabétique au *21/09/2015*)

1	AHIDAR Fouad (N)	sp.a
2	AMPE Els (N)	Open Vld
3	AZZOUZI Mohamed (F)	PS
4	BERTIEAUX Françoise (F)	MR
5	BOTT Eric (F)**	FDF
6	BROTCHI Jacques (F)	MR
7	CARTHÉ Michèle (F)	PS
8	CEREXHE Benoît (F)	cdH
9	CHAHID Ridouane (F)	PS
10	CLERFAYT Bernard (F)**	FDF
11	CLOSE Philippe (F)	PS
12	COLSON Michel (F)**	FDF
13	COPPENS René (N)	Open Vld
14	CORNELIS Stefan (N)	Open Vld
15	COURTOIS Alain (F)	MR
16	DE BOCK Emmanuel (F)**	FDF
17	de CLIPPELE Olivier (F)	MR
18	DE DECKER Armand (F)	MR
19	de GROOTE Julie (F)	cdH
20	DEJONGHE Carla (N)	Open Vld
21	DELFORGE Céline (F)	Ecolo
22	DE LILLE Bruno (N)	Groen
23	DELVA Paul (N)	CD&V
24	de PATOUL Serge (F)**	FDF
25	DE PERMENTIER Corinne (F)	MR
26	DÉSIR Caroline (F)	PS
27	DESTEXHE Alain (F)	MR
28	DE WOLF Vincent (F)	MR
29	DHAENE Liesbet (N)	N-VA
30	DIALLO Bea (F)	PS
31	DILLIÈS Boris (F)	MR
32	DOULKERIDIS Christos (F)	Ecolo
33	DOYEN Hervé (F)	cdH
34	DRAPS Willem (F)	MR
35	du BUS de WARNAFFE André (F)	cdH

36	DUFOURNY Dominique (F)	MR
37	DURANT Isabelle (F)	Ecolo
38	d'URSEL Anne Charlotte (F)	MR
39	d'URSEL-de LOBKOWICZ Barbara (F)**	FDF
40	EL BAKRI Mathilde (F)	PTB*PVDA-GO !
41	EL KHANNOUSS Ahmed (F)	cdH
42	EL KTIBI Ahmed (F)	PS
43	EL YOUSFI Nadia (F)	PS
44	EMMERY Isabelle (F)	PS
45	FASSI-FIHRI Hamza (F)	cdH
46	GENOT Zoé (F)	Ecolo
47	GERAETS Claire (F)	PTB*PVDA-GO !
48	GHYSSELS Marc-Jean (F)	PS
49	GJANAJ Amet (F)	PS
50	GROUWELS Brigitte (N)	CD&V
51	HANDICHI Youssef (F)	PTB*PVDA-GO !
52	HUYTEBROECK Evelyne (F)	Ecolo
53	IKAZBAN Jamal (F)	PS
54	JAMOULLE Véronique (F)	PS
55	KANFAOUI Abdallah (F)	MR
56	KOMPANY Pierre (F)	cdH
57	KOYUNCU Hasan (F)	PS
58	LEMESRE Marion (F)	MR
59	LOEWENSTEIN Marc (F)**	FDF
60	LOOTENS-STAEL Dominiek (N)	Vlaams Belang
61	MAES Annemie (N)	Groen
62	MAINGAIN Fabian (F)**	FDF
63	MAISON Joëlle (F)**	FDF
64	MAMPAKA MANKAMBA Bertin (F)	cdH
65	MANZOOR Zahoor Ellahi (F)	PS
66	MARON Alain (F)	Ecolo
67	MOUREAUX Catherine (F)	PS
68	OURIAGHLI Mohamed (F)	PS
69	OZDEMIR Mahinur (F)	Indépendante
70	ÖZKARA Emin (F)	PS

71	PAYFA Martine (F)**	FDF
72	PERSOONS Caroline (F)**	FDF
73	PICQUÉ Charles (F)	PS
74	PINXTEREN Arnaud (F)	Ecolo
75	ROEX Elke (N)	sp.a
76	ROUSSEAUX Jacqueline (F)	MR
77	SIDIBÉ Fatoumata (F)**	FDF
78	SUSSKIND Simone (F)	PS
79	TEITELBAUM Viviane (F)	MR
80	TEMIZ Sevket (F)	PS
81	TRACHTE Barbara (F)	Ecolo
82	UYTTENDAELE Julien (F)	PS
83	VAN ACHTER Cieltje (N)	N-VA
84	VAN DAMME Jef (N)	sp.a
85	VAN den DRIESSCHE Johan (N)	N-VA
86	VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan (F)	MR
87	VERBAUWHEDE Michaël (F)	PTB*PVDA-GO !
88	VERSTRAETE Arnaud (N)	Groen
89	ZAMOURI Khadija (N)	Open Vld

** Voir également 'répartition des sièges à la page 11.*
*** FDF : devenu DéFI depuis le 13/11/15.*

• **Profil 2015** *(le 1/11/2015)*

1) **hommes/femmes :**
53 hommes pour 36 femmes
59,55 % d'hommes
40,45 % de femmes

2) **âge :**
plus jeune : 24 ans
plus âgé : 73 ans
moyenne : 49 ans

3) **diplôme :**
droit : 25 = 30,86 %
sciences économiques, sciences commerciales, sciences de gestion : 12 = 14,81 %
philologie et lettres : 9 = 11,11 %
sciences sociales : 7 = 8,64 %
sciences politiques et administration publique : 7 = 8,64 %
enseignement : 6 = 7,41 %
médecine : 6 = 7,41 %
ingénierie = 5 = 6,17 %
autres : 4 = 4,94 %

doctorat : 8 = 8,99 %
master/licence : 61 = 68,54 %
bachelier/graduat/candi : 12 = 13,48 %
sans diplôme de l'enseignement supérieur : 8 = 8,99 %

4) **mandats communaux :** (le 1/11/2015)
7 bourgmestres
23 échevins
36 conseillers communaux
1 président de CPAS

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

21/09/2015

Secrétaire
Secretaris

Président
Voorzitter

Premier Vice-Président
Eerste Ondervoorzitter

Vice-président / ondervoorzitter

Secrétaire / secretaris

Président(e) de groupe politique / fractievoorzitter

PS · sp.a · ECOLO · Groen · MR · Open VLD · cdH · CD&V · FDF · N-VA · VB · PTB*PVDA-GO! · Indépendante/Onafhankelijke

PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

B. SES STRUCTURES INTERNES

B.1. Le Bureau et le Bureau élargi

Le Bureau est responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du Parlement bruxellois. Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus ; un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandais.
Le Bureau est dit «élargi» lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus. Le Bureau élargi prépare les séances du parlement et de l'Assemblée réunie et en établit l'ordre du jour.

Sur la photo (de gauche à droite) le Bureau du Parlement bruxellois au 1er avril 2015 :

Rangée du bas: Stefan Cornelis (Open VLD), Annemie Maes (Groen), Charles Picqué (PS), Fouad Ahidar (sp.a), Nadia El Yousfi (PS), Armand De Decker (MR)
Rangée du milieu: Martine Payfa (FDF), Jacques Brotchi (MR), René Coppens (Open VLD), Liesbet Dhaene (N-VA), Céline Delforge (Ecolo), Patrick Vanleemputten (Greffier)*
Rangée du haut: Bernard Clerfayt (FDF), Michel Beerlandt (Greffier adjoint), André du Bus de Warnaffe (cdH)*

Absents : Emin Özkara (PS) et Françoise Bertieaux (MR)

(*) FDF : DéFI depuis le 13/11/2015

Composition du Bureau (au 21/09/2015) : Hommes (9) : **60 % –** Femmes (6) : **40 %**

M. Charles Picqué,
président (PS)

M. Fouad Ahidar,
premier vice-président (sp.a)

M. Armand De Decker,
vice-président (MR)

M. Bernard Clerfayt,
vice-président (FDF)

M. Emin Özkara,
vice-président (PS)

Mme Françoise
Bertieaux,
secrétaire (MR)

M. René
Coppens, secrétaire
(Open VLD)

M. André du Bus
de Warnaffe,
secrétaire (cdH)

Mme Céline
Delforge,
secrétaire (Ecolo)

Mme Nadia
El Yousfi,
secrétaire (PS)

Mme Martine
Payfa,
secrétaire (FDF)

Mme Annemie
Maes,
secrétaire (Groen)

M. Jacques Brotchi,
secrétaire (MR)

Mme Liesbet
Dhaene,
secrétaire (N-VA)

M. Stefan Cornelis,
secrétaire
(Open VLD)

(*) Depuis le 21 septembre 2015, Mme Françoise Bertieaux remplace M. André du Bus de Warnaffe comme premier secrétaire au Bureau.

Les présidents des groupes politiques sont : Hommes : **82 %**, Femmes : **18 %**

M. Philippe Close (PS)

M. Vincent De Wolf (MR)

M. Emmanuel De Bock (FDF)

M. Benoît Cerexhe (cdH)

Mme Zoé Genot (Ecolo)

Mme Els Ampe (Open VLD)

M. Jef Van Damme (sp.a)

M. Bruno De Lille (Groen)

M. Johan Van den Driessche (N-VA)

M. Paul Delva (CD&V)

M. Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang)

Les groupes de plus de quinze membres comptent un membre supplémentaire au Bureau élargi :

PS : Mme Caroline Désir

MR : M. Olivier de Clippele

C. SES COMMISSIONS

En groupes restreints, des députés bruxellois se réunissent en commission pour étudier les projets et propositions d'ordonnance. L'ensemble des discussions et textes proposés est ensuite repris dans un rapport écrit qui est soumis aux 89 députés bruxellois avant l'examen en séance plénière.

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place sept commissions permanentes de 15 membres en son sein, chacune spécialisée dans une ou plusieurs catégories de compétences régionales. L' Assemblée de la Commission communautaire commune *(elle exerce un pouvoir législatif à l'égard de la politique de la santé, de l'aide aux personnes, des prestations familiales, du contrôle des films (en vue de l'accès des mineurs aux salles de spectacle cinématographique)* compte, pour sa part, deux commissions qui se réunissent soit séparément, soit ensemble selon les matières. Les commissions sont composées à la proportionnelle, de manière à ce qu'elles reflètent les mêmes équilibres entre groupes politiques qu'au sein de l'assemblée.

Les commissions (au 21/09/2015) :

Hommes (7 présidents de commission) : **78 %**
Femmes (2 présidentes de commission) : **22 %**

Parlement bruxellois

– **Commission des Finances et des Affaires générales**, chargée du Budget, des Relations extérieures, de la Coopération au développement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique

Président : M. Charles Picqué (PS)

– **Commission du Logement**

Président : M. Fouad Ahidar (sp.a)

– **Commission de l'Infrastructure,** chargée des Travaux publics et de la Mobilité

Président : M. Boris Dilliès (MR)

– **Commission des Affaires économiques et de l'Emploi,** chargée de la Politique économique, de la Politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Président : M. Bernard Clerfayt (FDF)

– **Commission du Développement territorial**, chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Politique de la Ville, de la Politique foncière, du Port de Bruxelles, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, des Matières biculturelles d'intérêt régional, du Tourisme et de la Promotion de l'image de Bruxelles

Président : M. Ridouane Chahid (PS)

– **Commission des Affaires intérieures**, chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de sécurité et de prévention et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente

Président : M. Ahmed El Khannouss (cdH)

– **Commission de l'Environnement et de l'Energie**, chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de la Propreté publique

Président : Mme Viviane Teitelbaum (MR)

A ces commissions s'ajoutent :

– un **Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes**

Président : M. Christos Doulkeridis (Ecolo)

– une **Commission chargée des Questions européennes**

Président : M. Charles Picqué (PS)

Assemblée réunie

– **Commission de la Santé**

Président : Mme Khadija Zamouri (Open VLD)

– **Commission des Affaires sociales**, chargée des allocations familiales

Président : M. Ahmed El Ktibi (PS)

D. SES GROUPES POLITIQUES

• Groupes et adresses

PS
Secrétaire de groupe:
Leila KABACHI (jusqu'au 31/12/2015)
Raphael JEHOTTE (depuis le 1/1/2016)
Téléphone: 02 549 69 76
E-mail: ps@parlbru.irisnet.be
Adresse: Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

MR
Secrétaire de groupe:
Bernard DHONDT
Téléphone: 02 549 65 85
E-mail: mr@parlbru.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

FDF (DéFI depuis le 13/11/2015)
Secrétaire de groupe:
Alexandra ROOS (1/2)
Marie-Jeanne RIQUET (½)
Téléphone: 02 549 66 22
E-mail: fdf@parlbru.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

ECOLO
Secrétaire de groupe:
Thibaud WYNGAARD
Olivier LAMBERT
Téléphone: 02 549 69 14
E-mail: ecolo@parlbru.irisnet.be
Adresse: Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

cdH
Secrétaire de groupe:
Vincent HENDERICK
Téléphone: 02 549 68 85
E-mail: cdh@parlbru.irisnet.be
Adresse: Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

Open VLD
Secrétaire de groupe:
Johan BASILIADES
Téléphone: 02 549 66 60
E-mail: vld@bruparl.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

sp.a
Secrétaire de groupe:
Hannelore GOEMAN
Téléphone: 02 549 66 55
E-mail: sp.a@bruparl.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

Groen
Secrétaire de groupe:
Nathalie DE SWAEF
Téléphone: 02 549 66 64
E-mail: groen@bruparl.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

N-VA
Secrétaire de groupe:
Inge MOYSON (jusqu'au 30/09/2015)
Stijn DE MARS (depuis le 16/11/2015)
Téléphone: 02 549 66 39
E-mail: stijn.demars@n-va.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

CD&V
Secrétaire de groupe:
Iris DEPOORTER
Téléphone: 02 549 66 58
E-mail: cd&v@bruparl.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

Vlaams Belang
Secrétaire de groupe:
Stijn HIERS
Téléphone: 02 549 66 63
Courriel: vlaamsbelang@bruparl.irisnet.be
Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

- **Collaborateurs**

– Chaque député a droit a 1 collaborateur à temps plein (ou 2 mi-temps) et chaque président de groupe a droit à 1 collaborateur à mi-temps supplémentaire. La répartition au 5 novembre 2015 s'établissait à 44 collaborateurs à temps plein et 99 collaborateurs à mi-temps ;

– Chaque groupe politique reconnu a droit à 1 secrétaire de groupe, ainsi qu'à 1 collaborateur universitaire supplémentaire par tranche de 5 membres dans le groupe. Un secrétaire de groupe adjoint peut-être désigné parmi les collaborateurs universitaires. Au 5 novembre 2015, il y avait 9 secrétaires de groupe à temps plein, 4 secrétaires de groupe à mi-temps et 11 collaborateurs universitaires.

LE GOUVERNEMENT

A. LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL
B. LE COLLÈGE RÉUNI

A. LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

En plus du ministre-président, le Gouvernement bruxellois se compose de deux ministres désignés par le groupe linguistique français et de deux ministres désignés par le groupe linguistique néerlandais. Le Gouvernement est assisté de trois secrétaires d'Etat, dont un néerlandophone. Le Gouvernement délibère collégialement de toutes les affaires de sa compétence, selon la procédure du consensus (unanimité).

Copyright d.r.

Sur la foto *(de gauche à droite) le Gouvernement bruxellois (au 21/09/2015) :*

Bianca Debaets (CD&V), Fadila Laanan (PS), Céline Fremault (cdH), Didier Gosuin (FDF), Rudi Vervoort (PS), Guy Vanhengel (Open VLD), Pascal Smet (sp.a), Cécile Jodogne (FDF).

– ***M. Rudi Vervoort***, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique ;

– ***M. Guy Vanhengel***, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, des Relations extérieures et de la Coopération au Développement ;

– ***M. Didier Gosuin***, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;

– ***M. Pascal Smet***, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics ;

– ***Mme Céline Fremault***, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie ;

– ***Mme Fadila Laanan***, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Propreté publique et de la Collecte et du Traitement des Déchets, de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction publique ;

– ***Mme Bianca Debaets***, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Egalité des Chances et du Bien-être animal ;

– ***Mme Cécile Jodogne***, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;

B. LE COLLÈGE RÉUNI

Le Collège réuni représente l'organe exécutif pour les matières communautaires communes.

– ***M. Rudi Vervoort***, président du Collège réuni, compétent pour la coordination de la politique du Collège réuni ;

– ***M. Guy Vanhengel***, membre du Collège réuni compétent pour la Politique de la Santé, la Fonction publique, les Finances, le Budget et les Relations extérieures ;

– ***M. Didier Gosuin***, membre du Collège réuni compétent pour la Politique de la Santé, la Fonction publique, les Finances, le Budget et les Relations extérieures ;

– ***M. Pascal Smet***, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes, les Prestations familiales et le Contrôle des Films ;

– ***Mme Céline Fremault***, membre du Collège réuni compétente pour la Politique d'Aide aux Personnes, les Prestations familiales et le Contrôle des Films.

LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION

A. LES DÉBATS EN SÉANCES PLÉNIÈRES
B. LES TEMPS FORTS EN COMMISSIONS
C. LES DÉBATS EN COMMISSIONS
D. LES STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS
E. LES STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS, DES QUESTIONS ORALES ET DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ
F. LES TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS
G. LES TEXTES ADOPTÉS
H. LES TEXTES REJETÉS
I. LE BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

A. LES DÉBATS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

En dehors de l'examen des textes législatif, le Parlement s'est saisi de thèmes d'actualité.

Débat sur les conséquences des attentats et les mesures à prendre en matière de sécurité, de prévention et de lutte contre le radicalisme (06/02/15)

Un mois après les attentats de janvier 2015 à Paris, une commission plénière conjointe réunissant le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, le Parlement francophone bruxellois et le *Raad van de Vlaamse Gemeenchapscommissie* a tenu un large débat englobant toutes les compétences liées à la politique de sécurité, de prévention et de lutte contre le radicalisme. Les différentes mesures à mettre en oeuvre au niveau de la Région bruxelloise devront être prises en concertation avec les autres niveaux de pouvoir (échanges d'informations, accrochage scolaire, éducation à la citoyenneté, politique d'intégration et de cohésion sociale…).

Débat sur la réalisation de 80 kilomètres de pistes cyclables d'ici 2018 (05/06/15)

Un budget de 60 millions d'euros, financé en partie par des fonds FEDER, est prévu pour la réalisation de 80 kilomètres de pistes cyclables à Bruxelles d'ici cinq ans. Il s'agira d'étendre le réseau dans certains quartiers et d'assurer une meilleure continuité (Petite ceinture, route du Canal, grands boulevards…). Il s'agira aussi de sécuriser l'espace public partagé avec les autres usagers, et de lutter efficacement contre le vol des vélos (création de boxes à vélos). Parallèlement à ce projet, le RER vélo et les itinéraires cyclables régionaux seront poursuivis.

Débat sur le sentiment d'insécurité des femmes lors de leurs déplacements en ville (19/06/15)

Une étude de Marie Gilow intitulée «Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles : perceptions et stratégies» a montré que les femmes occupent moins l'espace public que les hommes (petits trajets, calcul anticipé des itinéraires, évitement de certains lieux, déplacements limités en soirée) et utilisent davantage les transports en commun. Des mesures permettent toutefois d'accroître le sentiment de sécurité en ville, sans pour autant créer de traitement différencié selon le sexe : éclairage adéquat, voiries en bon état, propreté de l'espace public, signalisation efficace, surveillance, confort et sécurité des transports publics. Il importe par ailleurs de poursuivre la politique préventive et répressive contre le harcèlement de rue.

Débat sur la Stratégie 2025 du Gouvernement bruxellois (17/07/15)

Dans une optique de dynamisation de l'économie et de simplification administrative, le Gouvernement bruxellois a défini une série d'objectifs pour 2025 dans différents domaines : réforme des aides à l'emploi et aux entreprises, développement de l'économie circulaire, valorisation des métiers techniques, recrutement de Bruxellois dans le secteur public, aménagement de nouveaux quartiers dont la zone du Canal, développement des transports, promotion de l'industrie et de l'innovation technologique. Cette stratégie nécessite une collaboration renforcée avec les autres Communautés (emploi, formation, mobilité…).

B. LES TEMPS FORTS EN COMMISSIONS

B.1. Parlement bruxellois

Commission des Finances et des Affaires générales

Une des activités les plus marquantes de la commission des Finances en 2014-2015 a été la réflexion menée autour du projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que l'Accord Économique et Commercial Global avec le Canada (AÉCG-CETA). A cette occasion, des interpellations et des auditions ont été organisées, le 9 février 2015, auxquelles ont participé notamment Mme Liliane Bloem, Ambassadrice (SPF – Affaires étrangères), M. Jean-Philippe Mergen, Directeur international BECI, M. Olivier Joris (FEB-VBO), M. Bruno Poncelet (FGTB-CSC), M. Tom Jenkins (CES) et M. Michel Cermak (CNCD-11.11.11.).

Parmi les questions abordées on retiendra :

- la problématique du nivellement par le bas des normes de protection des consommateurs européens;
- le recours au RDIE (Règlement des différents entre investisseurs et États) visant à trancher les conflits entre une entreprise et un État devant un tribunal d'arbitrage privé en lieu et place des tribunaux ;
- la liste des services à exclure du traité : la santé, l'enseignement, la culture…la plupart des groupes souhaitant garantir l'exclusion d'un certain nombre de matières (en particulier les services publics et d'intérêt général) ;
- l'absence de transparence dans la transmission de l'information quant à l'avancement des négociations dénoncée par de nombreux députés.

Les auditions ont abouti à l'adoption d'une résolution (Doc n°A-0123/01-14/15). Ce texte qui peut être consulté en ligne, contient le compte rendu des discussions autour des enjeux de ce traité de libre-échange, notamment pour la Région bruxelloise, ainsi qu'une résolution adressée aux autorités compétentes et au Gouvernement bruxellois demandant à tout le moins la révision du mandat de négociation si les balises fixées par le Parlement ne sont pas respectées et le cas échéant la suspension des négociations.

Cette résolution a pleinement attiré l'attention des autorités nationales et européennes. C'est ainsi que dès le jeudi 15 octobre 2015, consciente des nombreuses controverses suscitées par les négociations de ce traité, la Commissaire européenne au Commerce, Mme Cecilia Malmström est venue à la commission chargée des Affaires européennes, présidée par M. Charles Picqué pour souligner les mérites de ce traité de libre échange et tenter de répondre aux craintes et objections de nombreux députés.

Par ailleurs, la commission des Finances a adopté en 2014-2015 les projets d'ordonnance du Gouvernement qui introduisent en Région de Bruxelles-Capitale un prélèvement kilométrique pour les véhicules dont le poids total en charge autorisé est de plus de 3,5 tonnes. (Doc n° A-0143/01-14/15 et n° A-0183/01-14/15).

Enfin, il convient d'évoquer la proposition d'ordonnance *spéciale* avançant la date de rentrée annuelle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. (Doc n°A-0117/01-14/15). Il s'agit du premier texte législatif qui s'inscrit dans le cadre de l'autonomie constitutive de la Région, acquise depuis la sixième réforme de l'Etat. Cette ordonnance met en place le troisième lundi de septembre comme date de rentrée du Parlement bruxellois.

Commission du Logement

L'année parlementaire 2014/2015 a été une année charnière. Les élections récentes ont non seulement modifié la composition de la commission, mais il en est également sorti un nouveau gouvernement, avec un nouveau programme. On relève donc çà et là d'autres accents dans la politique du logement. En bref, il y a du changement tant dans la dynamique majorité-opposition, qu'au niveau du contenu, avec, je l'espère de nouvelles discussions politiques passionnantes.

Le couronnement des travaux de la commission lors de la législature précédente a été l'adoption du nouveau code du logement.
Il faut toutefois un peu de temps avant que les effets et résultats d'un changement de politique ne se fassent sentir. La commission actuelle aura donc pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du nouveau code du logement, d'en évaluer le fonctionnement et, si nécessaire, de l'adapter.

Le contrôle de la politique du gouvernement est et reste une des principales tâches des commissaires. Les membres de la commission y mettent le zèle et le sérieux qui s'imposent. L'année parlementaire écoulée, plusieurs discussions intéressantes et animées ont déjà eu lieu, notamment sur les immeubles inoccupés, sur l'allocation-loyer généralisée et sur la construction et la rénovation de logements sociaux.

Le Parlement ne peut pas être une tour d'ivoire. La commission a l'intention de se rendre régulièrement sur le terrain, mais aussi d'ouvrir grandes les portes de nos salles pour offrir à nos concitoyens et aux organisations une plate-forme où venir parler de sujets qui les concernent.

Cette année, nous avons notamment visité les cités-jardins «Floréal» et «Le Logis», et eu un échange de vues passionnant et instructif avec quelques associations d'habitants.
Cette commission a en outre également organisé une audition sur la thématique des gens du voyage qui a rassemblé de nombreux participants et qui a eu aussitôt le résultat souhaité: les ministres compétents ont commencé à s'occuper de cette problématique.

Commission de l'Infrastructure

Les enjeux relatifs aux politiques de mobilité et d'infrastructure sont nombreux en Région bruxelloise. À cet égard, la Commission de l'Infrastructure a été rythmée par plusieurs centaines d'interpellations et de questions orales provenant tant des bancs de la majorité que de l'opposition. En outre, plusieurs textes législatifs de l'opposition ont été débattus et ont permis d'alimenter la réflexion de chaque groupe politique. Trois moments forts sont à retenir.

Le premier moment est celui d'un vote quasi unanime relatif à la proposition de résolution visant à l'accélération de la mise en place effective du RER. Les formations politiques partagent une responsabilité collective quant à ce dossier et nous sommes conscients que la mise en service rapide du RER est un des outils indispensables afin de lutter pour une meilleure mobilité dans notre région.

Le deuxième moment fort est lié à la présentation du Ministre de la Politique du gouvernement en matière de parkings de dissuasion. Nous avons débattu de l'historique de ce dossier ainsi que des perspectives pour la Région bruxelloise. Ce dossier est crucial en ce qu'il favorise la multimodalité des Bruxellois et des navetteurs.

Le troisième aspect sont les visites: d'une part la visite des installations du dépôt de la STIB à Haren. La commission a visité les ateliers de trams, le dépôt, ainsi que le dispatching. A cette occasion, nous avons découvert une des facettes cachées de la STIB ce qui nous a permis d'en apprendre davantage sur son fonctionnement. D'autre part la visite des infrastructures d'Amsterdam qui fût l'objet de nombreux échanges constructifs

L'accent continuera à être mis sur les visites de terrain, l'audition d'acteurs de la mobilité tout en garantissant le bon déroulement des travaux parlementaires dans une atmosphère sérieuse, sans se prendre au sérieux… .

Commission des Affaires économiques et de l'Emploi

Parmi les nombreux sujets qui ont occupé la commission durant la session, certaines ont retenu plus intensément l'attention des membres. On peut citer la limitation à trois ans du droit aux allocations d'insertion, qui avait été décidée en 2011 par le gouvernement fédéral, mais qui a eu des répercussions sur les chômeurs bruxellois dès le 1er janvier 2015. Le ministre fut interrogé par plusieurs commissaires, en particulier afin d'éviter que les personnes touchées par cette mesure soient exclues de tout système d'accompagnement et vacillent dans la pauvreté.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi suscita d'autres débats animés cette année, notamment en ce qui concerne la réforme des chèques-langues et la formation et les stages en entreprise. On l'a compris, ce sont les jeunes qui sont principalement visés par là. Puisque la Région est confrontée à un taux interpellant de chômage des moins de 25 ans, même s'il est en amélioration depuis plusieurs mois, le gouvernement a instauré un dispositif dénommé « garantie pour la jeunesse », qui tend à ce qu'aucun jeune demandeur d'emploi ne soit délaissé : il lui est systématiquement proposé une formation, un stage ou un emploi.

En matière économique, on retiendra que de nombreuses interpellations furent adressées au ministre Gosuin au mois de juin à propos de l'avenir de l'usine Audi de Forest, qui est l'un des plus gros employeurs de la Région, et qui suscite, assez régulièrement d'ailleurs, tantôt les espérances, tantôt les inquiétudes des membres de cette commission.

S'il faut citer deux ordonnances parmi celles qui ont été adoptées par la commission, nous pourrions d'abord évoquer l'ordonnance du 9 juillet 2015 portant les premières mesures d'exécution et d'application de la sixième réforme de l'État relatives à la surveillance et au contrôle en matière d'emploi. Cette ordonnance insère dans l'ordonnance du 30 avril 2009 relative à la surveillance des réglementations en matière d'emploi (titres-services et activation) des dispositions inspirées du Code pénal social, qui était la législation fédérale d'origine, afin de consolider la base juridique des inspections et contrôles menés par Actiris et de doter l'inspection régionale d'outils adaptés.

Par ailleurs, l'ordonnance du 9 juillet 2015 portant des règles harmonisées relatives aux amendes administratives prévues par les législations en matière d'emploi et d'économie contient des règles harmonisées pour l'ensemble des lois et règlements contenant des amendes administratives en matière d'emploi et d'économie, pour plus de cohérence et d'efficacité des amendes. Elle s'inspire du Code pénal social et de l'ordonnance du 30 avril 2009 relative à la surveillance des réglementations en matière d'emploi.

Commission du Développement territorial

La session 2014-2015 a été l'occasion de poursuivre et d'améliorer les politiques engagées sous la précédente législature, à travers notamment l'ordonnance du 28 mai 2015 modifiant l'ordonnance du 8 mai 2014 relative à l'hébergement touristique, qui permet l'application effective de cette dernière et renforce les garanties offertes aux usagers, et l'ordonnance du 9 juillet 2015 relative à la perception du produit des amendes en matière d'infractions urbanistiques, qui revoit la répartition du produit des amendes administratives en faveur des communes.

La session 2014-2015 a aussi offert à la Commission l'opportunité de s'interroger sur les compétences acquises par la Région à l'issue de la sixième réforme de l'Etat, telles que le Tourisme et la Politique des Grandes Villes, comme en témoignent les nombreuses interpellations à ce sujet.

La session 2014-2015 est aussi celle de la rationalisation des outils du développement territorial opérée via la création du Bureau bruxellois de la planification, regroupant les différentes instances chargées de la statistique, de la connaissance socio-économique et de la planification territoriale (ordonnance du 29 juillet 2015 portant création du Bureau bruxellois de la Planification), et via la transformation de la Société d'acquisition foncière en Société d'aménagement urbain, chargée de mettre en œuvre les orientations stratégiques prises en la matière par le Gouvernement (ordonnance du 29 juillet 2015 modifiant l'ordonnance du 20 juillet 2005 relative à la Société d'acquisition foncière et créant la Société d'aménagement urbain), en vue notamment du développement des dix pôles prioritaires de développement identifiés dans la Déclaration gouvernementale. Parmi ces dix pôles, certains ont particulièrement retenu l'attention de la commission : le quartier du Midi dont la commission a entendu l'équipe chargée de l'élaboration du schéma directeur, la zone du Canal avec en son sein l'emblématique bâtiment Citroën dont le devenir a suscité nombre d'interrogations, le plateau du Heysel et le stade national, les prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael dont l'avenir demeure incertain suite au projet de construction de la prison à Haren,…

Enfin, la session 2014-2015 a permis à la Commission de se pencher sur les relations de la Région avec l'Union européenne. Le commissaire du Gouvernement aux relations avec les institutions européennes et internationales a été entendu tandis que la nouvelle programmation FEDER 2014-2020 a fait l'objet de plusieurs interpellations.

Commission des Affaires intérieures

Débat sur la situation des finances communales (7/07/15)
Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

La Commission a entendu le Ministre-Président qui a dressé un état de la situation des finances communales : évolution des résultats, des recettes et des dépenses (de personnel, dotations aux zones de police, aux CPAS, etc.). Un échange de vues avec les députés a suivi.

Thématiques principales des interpellations et questions orales :

- *Les finances communales* ont également été le sujet de nombreuses questions et interpellations relatives aux plans d'assainissements, aux conséquences des mesures fédérales sur les finances communales, à l'application des normes SEC 2010,…
- *La problématique de la prostitution* a été abordée à plusieurs reprises, principalement en ce qui concerne la collaboration entre les différents acteurs institutionnels concernés par cette matière.
- *L'optimisation de la gestion des communes* et les collaborations entre communes ont également fait l'objet de plusieurs interventions.
- *Les politiques de sécurité et de prévention* ont fait l'objet de nombreuses questions et interpellations. Le recrutement et la formation des policiers, le radicalisme, le plan régional de sécurité et de prévention et la police de proximité sont les principales thématiques qui ont été débattues.
- Enfin, *le SIAMU* n'a pas été oublié lors des débats de la Commission. L'évolution de son organigramme, notamment à l'occasion de l'adoption de l'ordonnance, mais aussi le plan diversité du SIAMU, la facturation de ses services et les conséquences du piétonnier sur leur travail ont ainsi été discutées.

Commission de l'Environnement et de l'Energie

Au cours de cette première année de législature, la commission de l'environnement et de l'énergie, chargée de la conservation de la nature, de la politique de l'eau et de la propreté publique a effectué son travail basé sur trois axes : le législatif, le contrôle du gouvernement et les visites de terrain. Et ce pour les trois ministres dont les compétences sont examinées et votées, sont les suivantes : la Ministre C. Fremault chargée de l'environnement et de l'énergie, et les Secrétaires d'Etat F. Laanan chargée de la Propreté publique et de la Collecte et du Traitement des déchets, ainsi que B.Debaets chargée du Bien-être animal.

Concernant le législatif, des propositions d'ordonnances émanant du gouvernement, des accords de coopération ou des textes portant assentiment aux protocoles internationaux et aux directives européennes ont été examinées et votées en commission dans le chef des compétences de la ministre Fremault. Mais également des propositions de résolution et d'ordonnance portées par l'opposition et qui ont été rejetés par un vote majorité contre opposition.

Par ailleurs, de nombreux thèmes ont été abordés lors d'interpellations ou de questions orales soit sur des questions de fond soit liées à l'actualité. La Ministre de l'environnement et de l'énergie a ainsi été interpellée entre autres sur le survol de Bruxelles, les certificats verts, la qualité de l'air, les matières liées au développement durable, le déménagement de Bruxelles Environnement, les epaces verts, le Cobrace, Inter-Environnement Bruxelles la pollution des sols, les antennes Gsm ou encore l'économie circulaire.

La Secrétaire d'Etat en charge de la propreté publique, Fadila Laanan, a expliqué son projet visant à réformer la collecte des déchets bruxellois, et répondu entre autres aux questions portant sur les déchets organiques et le centre de biométhanisation, le projet Ecopôle, la gestion du personnel de l'ABP, la persistance des encombrants et dépôts clandestins, Enfin, la Secrétaire d'Etat en charge du bien-être animalier, Bianca Debaets a développé entre autres les sujets tels que l'abattage rituel, les animaux de foire, la maltraitance animale et la présence d'animaux vivant à Bruxelles tels que les perruches et les renards.

Concernant le contrôle du gouvernement, il s'est fait lors des discussions budgétaires et ce tant pour la Ministre que pour les deux Secrétaires d'Etat.

Enfin, les visites de terrain. Dans l'objectif d'approfondir leurs connaissances dans les nombreuses matières traitées en commission de l'environnement, les député-e-s se sont également déplacé-e-s dans différents sites ayant une implication sur les politiques bruxelloises. A l'invitation de la ministre Céline Fremault les commissaires ont pu visiter le nouveau bâtiment de l'IBGE de Bruxelles Environnement situé à Tours & Taxis mais ont aussi pu voir in situ le fonction d'une station accueillant des sonomètres à Neder Over Hembeek, située sur le site de la ferme « Nos Pilifs ». A l'invitation de la Secrétaire d'Etat Fadila Laanan, les députés se sont rendus au centre de compostage et de biométhanisation (Biomass Center) d'Ypres. Et enfin à l'initiative de la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets, les membres de la commission ont pu visiter les abattoirs d'Anderlecht.

B.2. Assemblée réunie

Commission de la Santé

La commission de la santé est une composante importante de la Commission communautaire commune, qui a subi une métamorphose majeure depuis la sixième réforme de l'État.

L'année parlementaire écoulée a dès lors été placée sous le signe du lancement de nouvelles initiatives transférées du niveau fédéral aux Régions dans le cadre de la réforme de l'État, ou de la poursuite d'initiatives existantes.

Un des tout premiers projets d'ordonnance à avoir été, de ce fait, soumis à la commission, visait une modification de l'ordonnance du 21 juin 2012 relative à la promotion de la santé dans la pratique du sport, **à l'interdiction du dopage et à sa prévention.** L'ordonnance, qui a pour objectif de lutter contre le dopage dans le sport, a été rédigée en étroite collaboration avec les Communautés. La Région bruxellois s'acquitte ainsi de ses obligations internationales à l'égard de la WADA (World Anti-Doping Agency).

Des accords d'association ont, en outre, été conclus avec l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie parce que différentes dispositions relèvent de la compétence de la Commission communautaire commune.

Mais la conséquence principale de la sixième réforme de l´État, pour cette commission, c'est le transfert de la compétence en matière de prévention de la santé.

Le lancement d'un plan santé régional requiert toutefois un travail préparatoire important pour pouvoir créer une bonne base administrative et juridique.

L'exposé que les ministres compétents, MM. Vanhengel et Gosuin, ont tenu devant cette commission sur la méthode utilisée pour la réalisation du plan santé bruxellois a dès lors constitué un point d'orgue. Il en est clairement ressorti qu'on s'est concerté avec tous les acteurs concernés sur le terrain et que l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale joue un rôle incontestable.

Il faudra aussi une large concertation, vu le rôle des Communautés française et flamande dans la politique de santé, afin de poursuivre et mener à bonne fin l'élaboration du plan santé.

En ce qui concerne le contrôle du gouvernement, différentes questions ont été posées, notamment sur l'avancement de la politique de santé bruxelloise dans le sillage de la sixième réforme de l'État, le plan de lutte contre la pauvreté, la politique de prévention, l'organisation des services de garde, les soins palliatifs, les soins à domicile et la gestion électronique des données médicales.

Commission des Affaires sociales

Cette première année de la législature 2014-2019 a été à la fois celle de la continuité et de la nouveauté pour la Commission des Affaires sociales. Une année, aussi, de réalisation d'objectifs de l'Accord de majorité et de réaction face aux impératifs de l'actualité. On ne peut que se féliciter de l'ambiance sereine, courtoise et studieuse dans laquelle se sont tenus les travaux de la Commission tout au long de cette première année de législature.

Aux côtés des débats récurrents à propos du dispositif hivernal destiné aux sans-abris et du plan canicule dans les hôpitaux et maisons de repos, la Commission des Affaires sociales a porté son attention à la question de la paupérisation des Bruxellois. Les commissaires se sont ainsi longuement penchés sur l'étude de divers rapports indiquant unanimement la progression du taux de pauvreté dans notre Région.

L'un des effets notables de cette situation est la sollicitation accrue des dix-neuf Centres publics d'action sociale bruxellois et l'impact consécutif sur leurs finances et celles de leurs communes respectives –autre problématique majeure discutée en commission. Ce vaste débat a pu se tenir en appréhendant sous divers angles l'action des CPAS. Celle-ci confirme le caractère vital du dernier filet de sécurité que constitue cette institution à un moment où des voix se font entendre en faveur de sa suppression. Outre les demandeurs d'emplois exclus du droit à des allocations de chômage, la question de la prise en charge par les CPAS des réfugiés – fuyant les guerres au Proche-Orient – a également été abordée.

La gestion des Affaires sociales en Région bruxelloise, c'est également la projection dans l'avenir des institutions bicommunautaires. À cet égard, la nouvelle compétence en matière d'allocations familiales, issue de la Sixième Réforme de l'État, sera indiscutablement le dossier majeur qui mobilisera les travaux de la Commission durant les quatre prochaines années de cette législature. Le collège réuni a de fait tracé les contours du futur organisme d'intérêt public qui sera chargé de cette importante matière.Les commissaires auront, à n'en pas douter, l'occasion de traiter ce dossier au fur et à mesure de sa progression et de la concrétisation des objectifs fixés dans l'Accord de majorité.

C. LES DÉBATS EN COMMISSIONS (sans vote en séance plénière)

C.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission du Logement

Débat sur la problématique des gens du voyage (07/05/15)

Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

La Commission a entendu des représentants d'associations œuvrant autour de cette problématique, du Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances, ainsi qu'un représentant de la communauté des gens du voyage, concernant le manque d'emplacements en Région de Bruxelles-Capitale pour les gens du voyage. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et de la Mobilité

Débat sur l'avenir du dimanche sans voitures (08/12/14)

Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

La Commission a entendu le ministre Pascal Smet sur le bilan de l'édition 2014 de la journée sans voitures et l'organisation de l'édition 2015 de cet événement. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Présentation de l'état des lieux de la politique « P + R » régionale (18/05/15)

Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

La Commission a entendu le ministre Pascal Smet sur la politique du Gouvernement en matière de parkings de dissuasion aux entrées de la ville. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Commission du Développement territorial chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Politique de la Ville, de la Politique foncière, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, des Matières biculturelles d'intérêt régional, du Tourisme et de la Promotion de l'Image de Bruxelles

A-102/1-14/15 Présentation de la mission du commissaire du Gouvernement aux relations avec les institutions européennes et internationales (28/01/15)

La Commission a entendu le commissaire du Gouvernement aux relations avec les institutions européennes et internationales à propos de la mission qui lui a été confiée par le Gouvernement et, plus spécifiquement, des relations que la Région entretient avec les institutions de l'Union européenne. Un échange de vues avec les députés a suivi.

A-189/1-14/15 Présentation du schéma directeur pour le quartier du Midi (17/06/15)

La Commission a entendu le responsable de l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration du schéma directeur pour le quartier du Midi à propos des différentes options envisagées en termes d'urbanisme, de mobilité,… en vue du développement des alentours de la gare du Midi. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Commission des Affaires intérieures chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de Sécurité et de Prévention et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Débat sur la situation des finances communales (07/07/15)

Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

La commission a entendu le Ministre-Président qui a dressé un état de la situation des finances communales : évolution des résultats, des recettes et des dépenses (de personnel, dotations aux zones de police, aux CPAS, etc.). Un échange de vues avec les députés a suivi.

Commission chargée des Questions européennes

A-219/1-14/15 Présentation de la Délégation de la Région de Bruxelles-Capitale au sein de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne et du Commissariat à l'Europe (13/07/15)

La Commission a entendu la déléguée de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de l'Union européenne ainsi que le commissaire du Gouvernement aux relations avec les institutions européennes et internationales, sur le travail de leurs organismes respectifs. Un échange de vue avec les députés a suivi.

La Commission a également entendu la Commissaire européenne au commerce, Mme Cecilia Malmström, dans le cadre des négociations sur le TTIP , le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (15/10/15)

Voir aussi le texte page 78.

Comité d'avis pour l'égalité des chances entres hommes et femmes

A-103/1-14/15 Débat relatif à l'évaluation du septième rapport périodique relatif à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à l'application de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale (29/01/15)

Le comité d'avis a entendu la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité des chances qui a exposé une synthèse des recommandations adressées à la Belgique par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'un état des lieux de l'application de l'ordonnance du 29 mars 2012 relative au *gender mainstreaming* et au *gender budgeting*. Un échange de vues avec les députés a suivi.

Discussion relative aux initiatives à prendre en vue de la Journée internationale de la femme du 8 mars 2015 (12/02/15)

La discussion n'a pas donné lieu à un rapport écrit.

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, chaque groupe politique a été invité à transmettre au comité d'avis tout document qu'il estimait de nature à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes. Ces textes ont ensuite été distribués à l'ensemble des parlementaires afin d'attirer leur attention sur les principaux enjeux liés à la problématique du genre.

A-110 Débat relatif à l'intégration de la problématique du genre dans la politique de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune

Le comité d'avis a invité la plupart des Ministres et Secrétaires d'Etat à présenter la manière dont la problématique du genre est intégrée dans la politique qui relève de leurs compétences et, en particulier, sur la manière dont les recommandations émises par le comité d'avis sous la précédente législature ont été prises en considération. Cette série d'auditions se poursuivra lors de la prochaine session. En 2014-2015 ont été examinées les compétences suivantes :

- Finances, Budget, Relations extérieures et Coopération au Développement (A-110/1-14/15, 05/03/15) ;
- Environnement et Logement (A-110/2-14/15, 04/05/15) ;
- Fonction publique, Recherche scientifique, Propreté publique, Commerce extérieur, Lutte contre l'incendie et Aide médicale urgente (A-110/3-14/15, 18/05/15) ;
- Economie, Emploi et Formation professionnelle (A-110/4-14/15, 28/05/15) ;
- Mobilité et Travaux publics (A-110/5-14/15, 25/06/15).

A-190/1-14/15 Présentation de la mission du Conseil bruxellois pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes (18/06/15)

A-190/1-14/15 Présentation de la mission du Conseil bruxellois pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes (18/06/15)

Le comité d'avis a entendu des représentants du Conseil bruxellois pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes à propos de leur mission et d'un avis rendu d'initiative reprenant des recommandations formulées par rapport aux notes d'orientation du Gouvernement Bruxellois 2014-2019. Un échange de vues avec les députés a suivi.

D. LES STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

D.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

S.O. 2014 :

Séances plénières : 2 réunions ; 13 heures 17 minutes

S.O. 2014-2015 :

Séances plénières : 17 réunions ; 82 heures 50 minutes

Commission plénière conjointe du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, du Parlement francophone bruxellois et du *Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie* : 1 réunion, 7 heures

Commissions : 191 réunions ; 415 heures 12 minutes

- Commission spéciale du Règlement : 3 réunions, 2 heures 45 minutes
- Commission des Finances et des Affaires générales chargée du Budget, des Relations extérieures, de la Coopération au Développement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique : 33 réunions, 70 heures 32 minutes
- Commission du Logement : 17 réunions, 36 heures
- Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et de la Mobilité : 28 réunions, 67 heures 5 minutes

– Commission des Affaires économiques et de l'Emploi chargée de la Politique économique, de la Politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle : 25 réunions, 62 heures 55 minutes

– Commission du Développement territorial chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Politique de la Ville, de la Politique foncière, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, des Matières biculturelles d'intérêt régional, du Tourisme et de la Promotion de l'Image de Bruxelles : 27 réunions, 60 heures 5 minutes

– Commission des Affaires intérieures chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de Sécurité et de Prévention et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente : 19 réunions, 33 heures 45 minutes

– Commission de l'Environnement et de l'Energie chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de la Propreté publique : 28 réunions, 68 heures 55 minutes

– Commission chargée des Questions européennes (créée le 5 juin 2015) : 1 réunion, 1 heure 50 minutes

– Comité d'avis pour l'égalité des chances entres hommes et femmes : 9 réunions, 10 heures

– Commissions réunies des Finances et des Affaires générales, de l'Infrastructure et de l'Environnement et de l'Energie : 1 réunion, 1 heure 20 minutes

D.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

S.O. 2014 :

Séances plénières : 2 réunions ; 4 heures 33 minutes

S.O. 2014-2015 :

Séances plénières : 16 réunions ; 11 heures 49 minutes

Commissions : 37 réunions ; 49 heures 15 minutes

– Commission de la Santé : 12 réunions, 12 heures

– Commission des Affaires sociales chargée des Allocations familiales : 12 réunions, 22 heures 5 minutes

– Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales : 13 réunions, 15 heures 10 minutes

E. LES STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS, DES QUESTIONS ORALES ET DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

E.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

	interpellations	questions orales	questions d'actualité
Séances plénières	28	(*)	175
Commissions	571	451	(**)

- Commission des Finances et des Affaires générales chargée du Budget, des Relations extérieures, de la Coopération au Développement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique : 69 interpellations, 51 questions orales
- Commission du Logement : 57 interpellations, 25 questions orales
- Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et de la Mobilité : 89 interpellations, 128 questions orales
- Commission des Affaires économiques et de l'Emploi chargée de la Politique économique, de la Politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle : 105 interpellations, 58 questions orales
- Commission du Développement territorial chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Politique de la Ville, de la Politique foncière, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, des Matières biculturelles d'intérêt régional, du Tourisme et de la Promotion de l'Image de Bruxelles : 84 interpellations, 56 questions orales
- Commission des Affaires intérieures chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de Sécurité et de Prévention et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente : 55 interpellations, 38 questions orales
- Commission de l'Environnement et de l'Energie chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de la Propreté publique : 109 interpellations, 95 questions orales

Questions écrites : 185

E.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

	interpellations	questions orales	questions d'actualité
Séances plénières	3	(*)	29
Commissions	98	37	(**)

– Commissions de la Santé : 30 interpellations, 14 questions orales

– Commission des Affaires sociales chargée des Allocations familiales : 58 interpellations, 19 questions orales

– Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales : 10 interpellations, 4 questions orales

Questions écrites : 72

(*) En pratique, toutes les questions orales sont renvoyées par le Bureau élargi dans les commissions.

(**) Le règlement du Parlement stipule que les questions d'actualités sont posées uniquement en séance plénière.

F. LES TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS

(à l'exception des textes adoptés et des textes rejetés, retirés ou devenus sans objet lors des sessions 2014 et 2014-2015, qui figurent respectivement aux points E et F)

F.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

A-12/1-S.O. 2014 **Proposition d'ordonnance visant à exonérer du droit d'enregistrement proportionnel, la convention de vente d'immeuble résolue amiablement avant tout transfert de propriété**

A-13/1-S.O. 2014 **Proposition de résolution en faveur du droit de vote des Européens aux élections du Parlement de Bruxelles, capitale de l'Union européenne**

A-14/1-S.O. 2014 **Proposition d'ordonnance en vue de reconnaître les cohabitations légales étrangères**

A-15/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à régler les conflits d'intérêts entre les mandataires élus et la gestion des administrations, des associations et entreprises publiques
A-16/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à exonérer des droits de succession les biens immobiliers érigés en sites Natura 2000
A-17/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à exonérer l'héritier innocent en matière de droits de succession
A-18/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à supprimer l'article 9 et à adapter les articles 10 et 11 du Code des droits de succession
A-19/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à une meilleure évaluation des actifs financiers dans les successions
A-20/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à modifier l'article 70 du Code des droits de succession
A-21/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance visant à harmoniser les droits de succession dans les cas de renonciation en faveur de ses descendants
A-22/1-S.O.	2014 Proposition d'ordonnance visant à supprimer la taxe de 1 % sur les crédits hypothécaires contractés en vue de l'achat de son premier logement
A-23/1-S.O.	2014 Proposition d'ordonnance visant à modifier l'article 209, 3° du Code des droits d'enregistrement
A-25/1-S.O. 2014	Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et la loi du 5 septembre 1952 relative à l'expertise et au commerce des viandes, visant à interdire les abattages rituels sans étourdissements
A-39/1-S.O. 2014	Proposition de résolution demandant l'annulation des missions économiques en Israël et la fermeture des bureaux commerciaux de la Région bruxelloise de Tel-Aviv
A-54/1-14/15	Proposition de résolution portant signature de la charte «Infrastructure favorable aux motocyclistes» et positionnement de la Région de Bruxelles-Capitale comme région respectueuse des motocyclistes
A-55/1-14/15	Proposition d'ordonnance instaurant la fonction d'observateur représentant l'opposition régionale au sein des conseils d'administration des organismes d'intérêt public bruxellois
A-56/1-14/15	Proposition de résolution concernant la réforme des allocations d'insertion et leurs conséquences pour la Région de Bruxelles-Capitale
A-61/1-14/15	Proposition d'ordonnance spéciale limitant le cumul de mandats dans le chef des membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
A-62/1-14/15	Proposition d'ordonnance portant introduction d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Collège d'environnement

A-63/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets en vue de valoriser les restes et invendus alimentaires
A-71/1-14/15	Proposition de résolution visant à minimiser l'impact environnemental du chauffage et à assurer la sécurité des installations intérieures de gaz
A-72/1-14/15	Proposition de résolution relative à l'aménagement d'emplacements de stationnement pour les motos en Région de Bruxelles-Capitale
A-73/1-14/15	Proposition de résolution visant à soutenir la campagne «Not Found» par le biais des sites web des organismes publics régionaux bruxellois
A-74/1-14/15	Proposition d'ordonnance visant à instaurer un cadastre des régimes d'emplois de contractuels subventionnés
A-79/1-14/15	Proposition de résolution condamnant l'attentat inadmissible perpétré à Paris contre l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo
A-80/1-14/15	Proposition d'ordonnance portant création d'un service de médiation de la Région de Bruxelles-Capitale
A-81/1-14/15	Projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales pour l'année 2012
A-83/1-14/15	Proposition d'ordonnance relative à la coopération au développement
A-84/1-14/15	Proposition d'ordonnance visant à supprimer la possibilité de recourir au vote automatisé lors des élections communales
A-85/1-14/15	Proposition de résolution demandant l'abandon du vote électronique
A-87/1-14/15	Proposition de résolution visant à créer des agences immobilières scolaires
A-89/1-14/15	Proposition de résolution visant à intensifier les partenariats économiques et la stratégie de commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale dans l'espace économique francophone, en particulier dans les pays africains
A-92/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle Loi Communale afin d'assurer une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des collèges communaux
A-93/1-14/15	Proposition de résolution condamnant les propos du Ministre-Président ayant comparé le Gouvernement belge au régime hitlérien
A-94/1-14/15	Proposition d'ordonnance visant à instaurer un prêt dit «Prêt Proxi» en Région de Bruxelles-Capitale
A-95/1-14/15	Proposition d'ordonnance visant à organiser la représentation de l'opposition au sein des organismes administratifs autonomes de seconde catégorie

A-96/1-14/15	Proposition d'ordonnance visant à instaurer une charge environnementale sur l'émission de champs électromagnétiques et portant création du Fonds de prévention des risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques
A-98/1-14/15	Proposition d'ordonnance portant création du fonds «Jobs+ »
A-99/1-14/15	Proposition de résolution établissant un système «Fix My STIB» permettant le signalement de défectuosités et problèmes entourant les infrastructures, le mobilier urbain et les véhicules de la STIB
A-100/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, visant à interdire l'élevage d'animaux à fourrure en Région de Bruxelles-Capitale
A-106/1-14/15	Proposition d'ordonnance relative à la transparence des études commanditées par les acteurs publics régionaux
A-107/1-14/15	Proposition de résolution relative à l'instauration de zones basses émissions permanentes en Région de Bruxelles-Capitale
A-112/1-14/15	Proposition d'ordonnance instaurant une allocation-loyer
A-113/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique du stationnement et création de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale
A-115/1-14/15	Proposition de résolution relative au régime de collecte des déchets
A-119/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 18 janvier 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Office régional bruxellois de l'Emploi
A-124/1-14/15	Proposition de résolution condamnant le fémicide
A-125/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie
A-126/1-14/15	Proposition de résolution concernant la mise en place d'enquêtes de victimation pour la Région de Bruxelles-Capitale
A-127/1-14/15	Proposition de résolution pour l'obtention de statistiques policières mensuelles pour la Région de Bruxelles-Capitale
A-131/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement
A-132/1-14/15	Proposition de résolution visant à encourager et coordonner les efforts des communes dans le contrôle des naissances et la gestion des soins à apporter aux chats harets en Région de Bruxelles-Capitale
A-134/1-14/15	Proposition de résolution concernant la limitation dans le temps des allocations d'insertion et ses conséquences pour la Région de Bruxelles-Capitale
A-136/1-14/15	Proposition de résolution visant à réformer le système de contrôle des opérations électorales et de vérification des pouvoirs

A-137/1-14/15	Proposition d'ordonnance visant à supprimer l'effet dévolutif de la case de tête pour les élections communales
A-144/1-14/15	Projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales pour l'année 2013
A-151/1-14/15	Proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)
A-153/1-14/15	Proposition de résolution demandant la réalisation d'une étude épidémiologique concernant les effets des particules ultrafines sur les Bruxellois
A-166/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et la République de Moldavie, signé à Chisinau le 21 mai 1996
A-167/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc concernant les transports routiers internationaux de voyageurs et de marchandises, ainsi qu'au protocole conclu en vertu de l'article 22 d
A-168/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Ukraine sur le transport routier, signé à Kiev le 28 juillet 1997

A-169/1-14/15	**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement macédonien, signé à Skopje le 10 septembre 1998**
A-170/1-14/15	**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Géorgie, signé à Bruxelles le 19 mars 2002**
A-171/1-14/15	**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République d'Albanie, signé à Tirana le 25 avril 2006**
A-172/1-14/15	**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Kazakhstan, signé à Bruxelles le 5 décembre 2006**
A-173/1-14/15	**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie, signé à Moscou le 2 mars 2007**

A-174/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Kosovo, signé à Bruxelles le 18 juin 2010
A-175/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Monténégro, signé à Podgorica le 16 février 2010
A-176/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport routier entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Serbie, signé à Bruxelles 5 mars 2010
A-177/1-14/15	Projet d'ordonnance portant des règles générales relatives à la retention, au recouvrement et à la non-liquidation des subventions en matière d'emploi et d'économie
A-181/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves, 2007, ainsi qu'à l'annexe, faites à Nairobi le 18 mai 2007
A-182/1-14/15	Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), fait à Genève le 19 janvier 1996
A-200/1-14/15	Proposition de résolution relative aux solutions structurelles à apporter au problème des nuisances liées au survol aérien en Région de Bruxelles-Capitale

F.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

B-16/1-14/15	Proposition d'ordonnance portant création d'un contrat bruxellois d'intégration civique
B-25/1-14/15	Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale afin d'élargir les hypothèses d'un congé pour empêchement par un membre du conseil de l'action sociale
B-28/1-14/15	Projet d'ordonnance modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale

G. LES TEXTES ADOPTÉS

Les projets et propositions adoptés en séance plénière et en commission.

G.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Séance plénière

A-104/1-14/15 **Proposition de résolution soutenant la candidature au Prix Nobel de la Paix du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

Proposition adoptée en séance plénière du 27/02/15

Suite aux discussions menées au sein du comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à ce sujet en date du 12 février 2015, une proposition de résolution a été déposée, demandant au Gouvernement de soutenir la candidature au Prix Nobel de la Paix du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Commission spéciale du Règlement

A-158/1-14/15 // B-27/1-14/15 **Propositions de modifications du Règlement**

Modifications adoptées en séance plénière du 05/06/15

Ces modifications visent un double objectif : d'une part, il s'agit de mettre en place une commission chargée des Affaires européennes est qui peut se saisir de toute question européenne en lien avec la Région de Bruxelles-Capitale ; d'autre part, il s'agit d'organiser la procédure de contrôle de subsidiarité telle que prévue au protocole n°2 annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

A-188/1-14/15 // B-29/1-14/15 **Propositions de modification du Règlement**

Modification adoptée en séance plénière du 17/07/15

Cette modification organise la procédure relative à l'adoption de propositions et de projets de décret et d'ordonnance conjoints, ou d'ordonnance conjointe. Ce nouvel outil législatif de coopération entre assemblées régionales et communautaires a été introduit dans la loi spéciale de réformes institutionnelles et dans la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises suite à la sixième réforme de l'Etat.

Commission des Finances et des Affaires générales chargée du Budget, des Relations extérieures, de la Coopération au Développement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique

A-41/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 128 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, adoptée à Genève le 29 juin 1967 par la Conférence internationale du Travail lors de sa 51e session**

Projet adopté en séance plénière du 23/01/15, ordonnance sanctionnée le 05/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance porte assentiment à une convention entrée en vigueur le 1er novembre 1969 et ratifiée par seize pays. Elle trace un cadre large et prévoit l'obligation pour les États membres de prendre des mesures qui facilitent le placement des catégories des personnes visées.

A-42/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 156 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales adoptée par la Conférence Internationale du Travail à Genève le 23 juin 1981**

Projet adopté en séance plénière du 23/01/15, ordonnance sanctionnée le 05/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance porte assentiment à une convention entrée en vigueur le 11 août 1983 et ratifiée par quarante et un pays. Elle trace un cadre large et prévoit l'obligation pour les États membres de prendre des mesures qui facilitent le placement des catégories des personnes visées.

A-43/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées adoptée par la Conférence Internationale du Travail à Genève le 20 juin 1983**

Projet adopté en séance plénière du 23/01/15, ordonnance sanctionnée le 05/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance porte assentiment à une convention entrée en vigueur le 20 juin 1985 et ratifiée par quatre-vingt-deux pays. Elle vise à mieux intégrer les personnes handicapées dans la vie sociale et à favoriser le développement et la réalisation de l'égalité ; elle trace un cadre large et prévoit l'obligation pour les États membres de prendre des mesures qui facilitent le placement des catégories des personnes visées.

A-44/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 170 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail, adoptée à Genève le 25 juin 1990 par la Conférence internationale du Travail à sa septante-septième session**

Projet adopté en séance plénière du 23/01/15, ordonnance sanctionnée le 05/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance porte assentiment à une convention qui vise à prévenir les maladies et lésions professionnelles dues aux produits chimiques, à réduire incidence, ainsi qu'à renforcer la protection des citoyens et de l'environnement.

A-45/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 184 concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture, adoptée par la Conférence internationale du travail au cours de sa 89e session qui s'est tenue à Genève du 5 juin au 21 juin 2001**

Projet adopté en séance plénière du 23/01/15, ordonnance sanctionnée le 05/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance porte assentiment à une convention qui vise à améliorer les conditions de travail et le bien-être des travailleurs agricoles.

A-46/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 189 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques adoptée à Genève le 16 juin 2011 par la Conférence internationale du Travail à sa centième session**

Projet adopté en séance plénière du 23/01/15, ordonnance sanctionnée le 05/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance porte assentiment à une convention qui vise à offrir une protection spécifique aux travailleurs domestiques. Elle entend lutter contre les abus et les exploitations dont ces travailleurs pourraient être victimes. Elle fixe les droits et principes fondamentaux en vue de garantir que le travail domestique s'effectue dans des conditions de vie et de travail décentes.

A-47/1-14/15 **Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2014**

A 48/1-14/15 **Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2014**

A-49/1-14/15 **Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2015**

A-50/1-14/15 **Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2015**

A-51/1-14/15 **Budget des recettes et des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2015 – Exposé général**

A-52/1-14/15 **Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2015**

A-53/1-14/15 **Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2015**

Projets adoptés en séance plénière du 12/12/14, ordonnances sanctionnées le 15/12/14 et publiées au Moniteur du 11/02/15

Les recettes 2014 sont ajustées à 3.587.436.000 euros, soit une augmentation de 142.747 euros par rapport à l'initial 2014. Les dépenses 2014 sont ajustées à 4.000.169.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 34.369.000 euros par rapport à l'initial 2014 et à 4.604.706.000 euros en engagements, soit une augmentation de 71.151 euros par rapport à l'initial 2014.

Les recettes 2015 sont estimées à 4.218.407.000 euros, soit une augmentation de 630.971.000 euros par rapport à l'ajusté 2014. Les dépenses 2015 sont estimées à 4.734.870.000 euros en liquidations soit une augmentation de 734.701.000 euros par rapport à l'ajusté 2014 et à 5.169.765.000 euros en engagements soit une augmentation de 565.059.000 euros par rapport à l'ajusté 2014.

A-65/1-14/15 **Projet d'ordonnance relative à la taxe régionale additionnelle à l'impôt des personnes physiques**

Projet adopté en séance plénière du 12/12/14, ordonnance sanctionnée le 15/12/14 et publiée au Moniteur du 10/02/15

Cette ordonnance offre une base légale permettant à l'administration fiscale fédérale qui assure le service de l'impôt de lever la taxe additionnelle régionale sur l'impôt régional des personnes physiques.

A-67/1-14/15 **Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'Etat palestinien**

Proposition adoptée en séance plénière du 12/12/14

Cette résolution demande au Gouvernement bruxellois de saisir le Gouvernement fédéral afin de reconnaître l'Etat palestinien comme Etat et sujet de droit international au moment qui sera jugé le plus opportun, en fonction notamment de l'impact positif de cette reconnaissance, de l'évolution de la concertation et de l'existence d'un Gouvernement palestinien de plein exercice ayant autorité sur l'ensemble du territoire palestinien.

A-69/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant ratification de la convention du 15 juillet 2014 relative à l'obligation de continuité de paiement, conclue entre la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, le Single Service Provider et le Bailleur de fonds**

Projet adopté en séance plénière du 06/02/15, ordonnance sanctionnée le 26/02/15 et publiée au Moniteur du 03/03/15

Cette ordonnance porte ratification d'une convention interrégionale et acorde la garantie régionale au bénéfice du *Single Service Provider* et du Bailleur de fonds, dans le cadre de la tarification au kilomètre pour les poids lourds.

A-77/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 18 avril 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la Structure de Coordination de l'information patrimoniale**

Projet adopté en séance plénière du 27/02/15, ordonnance sanctionnée le 19/03/15 et publiée au Moniteur du 02/04/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération conclu entre l'Etat fédéral et les Régions organisant l'échange à titre gratuit d'informations patrimoniales et leur mise à jour.

A-78/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, faite à Istanbul le 11 mai 2011**

Projet adopté en séance plénière du 27/02/15, ordonnance sanctionnée le 19/03/15 et publiée au Moniteur du 24/03/15

Cette ordonnance porte assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe qui crée un cadre juridique pour prévenir la violence contre les femmes et la violence domestique, protéger les victimes et traduire les auteurs en justice.

A-97/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, fait à Genève le 27 janvier 2006**

Projet adopté en séance plénière du 27/03/15, ordonnance sanctionnée le 23/04/15 et publiée au Moniteur du 07/05/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international sur les bois tropicaux qui garantit le maintien des engagements pris sur la base des accords précédents en matière de coopération internationale, de commercialisation et de gestion durable des forêts, tout en faisant de la légalité des activités forestières un élément central.

A-117/1-14/15 **Proposition d'ordonnance spéciale avançant la date de rentrée annuelle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale**

Proposition adoptée en séance plénière du 22/05/15, ordonnance sanctionnée le 04/06/15 et publiée au Moniteur du 15/06/15

Dans le cadre de leur autonomie constitutive, et à l'instar des autres entités fédérées qui ont avancé la date de rentrée de leurs Parlements, cette ordonnance fixe le troisième lundi de septembre comme date de rentrée du Parlement bruxellois.

A-118/1-14/15 **Projet d'ordonnance créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale**

Projet adopté en séance plénière du 24/04/15, ordonnance sanctionnée le 28/05/15 et publiée au Moniteur du 10/06/15

Cette ordonnance met en place «Bruxelles Prévention & Sécurité» qui a pour vocation de devenir le point de référence pour la prévention et la sécurité pour la Région bruxelloise. Ce service jouera un rôle central en

termes de coordination des services de prévention et des services de police et de sécurité au sens large.

A-120/1-14/15 **Proposition d'ordonnance modifiant l'article 21, III du Code des droits de succession de la Région de Bruxelles-Capitale**

Proposition adoptée en séance plénière du 17/07/15, ordonnance sanctionnée le 29/07/15 et publiée au Moniteur du 12/08/15

Cette ordonnance modifie le mode de calcul de la valeur des effets lors d'une succession. Elle renonce au prix courant, qui est une valeur moyenne, et laisse désormais au contribuable le choix entre trois jours de référence précis, à savoir la valeur boursière au jour du décès, un ou deux mois après le décès.

A-123/1-14/15 **Proposition de résolution concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur la Région de Bruxelles-Capitale**

Proposition adoptée en séance plénière du 24/04/15

Cette résolution fait suite à une série d'auditions en commission autour des négociations en cours sur le Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement et formule en conclusion une série de demandes aux autorités belges compétentes et au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

A-143/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, § 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles**

Projet adopté en séance plénière du 05/06/15, ordonnance sanctionnée 02/07/15 et publiée au Moniteur du 10/07/15

Cette ordonnance a pour objet de modifier techniquement un accord interrégional et permet de s'aligner sur les avant-projets de décret et d'ordonnance instaurant le prélèvement kilométrique. Ainsi, dans la formule tarifaire, la possibilité est prévue de moduler le tarif en fonction de la période et du lieu. D'autres modifications techniques concernent la mise en concordance de la notion de redevable avec les règles de l'eurovignette existante, le recouvrement en cas de non-paiement ou la réduction de la taxe de circulation à charge des véhicules soumis au prélèvement kilométrique.

A-183/1-14/15 **Projet d'ordonnance introduisant un prélèvement kilométrique en Région de Bruxelles-Capitale sur les poids lourds prévus ou utilisés pour le transport par route de marchandises, en remplacement de l'Eurovignette**

Projet adopté en séance plénière du 17/07/15, ordonnance sanctionnée le 29/07/15 et publiée au Moniteur le 12/08/15

Cette ordonnance introduit en Région de Bruxelles-Capitale un impôt pour l'utilisation des routes non concédées, c'est-à-dire les routes qui ne sont pas données en concession à un concessionnaire par le gestionnaire de la route, pour un véhicule dont le poids total en charge autorisé est de plus de 3,5 tonnes.

Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et de la Mobilité

A-76/1-14/15 **Proposition de résolution visant à défendre la mise en œuvre effective du réseau express régional en zone métropolitaine intégrant un rôle régional du rail**

Résolution adoptée en séance plénière du 13/03/15

Cette résolution demande au Gouvernement bruxellois de plaider auprès du Gouvernement fédéral pour mettre en œuvre le plus rapidement possible le RER, dans le cadre des adaptations prochaines au plan de transport SNCB, en valorisant l'ensemble du réseau ferroviaire bruxellois, notamment en mettant en service les haltes créées mais non encore exploitées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (telles Arcades ou Germoir).

Commission des Affaires économiques et de l'Emploi chargée de la Politique économique, de la Politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle

A-146/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant les premières mesures d'exécution et d'application de la sixième réforme de l'État relatives aux organes d'avis et de médiation en matière de congé-éducation payé et du Fonds de l'expérience professionnelle**

Projet adopté en séance plénière du 19/06/15, ordonnance sanctionnée le 02/07/15 et publiée au Moniteur le 10/07/15

L'ordonnance confie au Conseil économique et social de la Région le rôle d'avis et de gestion paritaire qui était dévolu au Conseil national du Travail avant le transfert de compétence en matière de congé-éducation payé et de Fonds de l'expérience professionnelle.

A-147/1-14/15 **Projet d'ordonnance visant l'harmonisation et la simplification des règles en matière de procédures de recours en cas de refus ou de retrait d'une carte professionnelle à des indépendants étrangers et en cas de sanctions**

Projet adopté en séance plénière du 19/06/15, ordonnance sanctionnée le 02/07/15 et publiée au Moniteur le 10/07/15

L'ordonnance organise la procédure de recours en cas de refus ou de retrait d'une carte professionnelle d'un indépendant étranger, matière transférée aux Régions par la sixième réforme de l'État, sur le modèle de la procédure applicable au permis de travail du travailleur étranger.

A-148/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant les premières mesures d'exécution et d'application de la sixième réforme de l'État relatives aux compétences en matière d'accès à la profession**

Projet adopté en séance plénière du 19/06/15, ordonnance sanctionnée le 02/07/15 et publiée au Moniteur le 10/07/15

L'ordonnance confie au Conseil économique et social de la Région le rôle d'avis qui était dévolu au Conseil supérieur des Indépendants et des PME avant le transfert de compétence en matière d'accès à la profession, et en particulier concernant les capacités entrepreneuriales, le commerce ambulant et les activités foraines.

A-149/1-14/15 **Projet d'ordonnance abrogeant certaines réductions de cotisations patronales de sécurité sociale**

Projet adopté en séance plénière du 19/06/15, ordonnance sanctionnée le 02/07/15 et publiée au Moniteur le 10/07/15

L'ordonnance supprime trois réductions de cotisations patronales, qui étaient accordées à la marine marchande, au secteur du remorquage et à celui du dragage, qui ne bénéficiaient à aucun employeur implanté dans la Région.

A-164/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant des règles harmonisées relatives aux amendes administratives prévues par les législations en matière d'emploi et d'économie**

Projet adopté en séance plénière du 03/07/15, ordonnance sanctionnée le 09/07/15 et publiée au Moniteur le 17/07/15

L'ordonnance contient des règles harmonisées pour l'ensemble des lois et règlements prévoyant des amendes administratives en matière d'emploi et d'économie et s'inspire du Code pénal social, qui était la législation fédérale d'origine, et de l'ordonnance du 30 avril 2009 relative à la surveillance des réglementations en matière d'emploi.

A-165/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant les premières mesures d'exécution et d'application de la sixième réforme de l'État relatives à la surveillance et au contrôle en matière d'emploi**

Projet adopté en séance plénière du 03/07/15, ordonnance sanctionnée le 09/07/15 et publiée au Moniteur le 02/09/15

L'ordonnance insère dans l'ordonnance du 30 avril 2009 relative à la surveillance des réglementations en matière d'emploi, des dispositions inspirées du Code pénal social (législation fédérale d'origine), afin de consolider la base juridique des inspections et contrôles menés par Actiris et de doter l'inspection régionale d'outils adaptés.

A-187/1-14/15 **Proposition d'ordonnance du 9 juillet 2015 relative aux stages de transition**

Proposition adoptée en séance plénière du 03/07/15, ordonnance sanctionnée le 09/07/15 et publiée au Moniteur le 22/07/15

L'ordonnance crée une base légale provisoire pour les programmes de stages de transition organisés par le Gouvernement à destination des demandeurs d'emploi, matière régionalisée par la sixième réforme de l'État.

Commission du Développement territorial chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Politique de la Ville, de la Politique foncière, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, des Matières biculturelles d'intérêt régional, du Tourisme et de la Promotion de l'Image de Bruxelles

A-26/1-S.O. 2014 **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 16 mai 1991 portant fixation de l'emblème et du drapeau de la Région de Bruxelles-Capitale**

Projet adopté en séance plénière du 09/01/15, ordonnance sanctionnée le 12/02/15 et publiée au Moniteur du 19/02/15

Cette ordonnance vise à doter la Région d'une nouvelle image à travers l'utilisation d'une version modernisée du symbole de l'iris.

A-101/1-14/15 **Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 8 mai 2014 relative à l'hébergement touristique**

Proposition adoptée en séance plénière du 22/05/15, ordonnance sanctionnée le 28/05/15 et publiée au Moniteur du 10/06/15

Cette ordonnance vise à ajuster la réglementation relative à l'hébergement touristique de manière à garantir la sécurité effective des usagers de ce type de services. Elle apporte aussi à la règlementation quelques corrections techniques de manière à en permettre la pleine exécution.

A-121/1-14/15 **Proposition d'ordonnance relative à la perception du produit des amendes en matière d'infractions urbanistiques**

Proposition adoptée en séance plénière du 03/07/15, ordonnance sanctionnée le 09/07/15 et publiée au Moniteur du 20/07/15

Cette ordonnance revoit le mode de répartition du produit des amendes administratives en matière d'infractions urbanistiques. 85 % du montant de l'amende sont désormais ristournés à la commune dans laquelle l'infraction est constatée, par l'intermédiaire d'un nouveau «Fonds de recherche, de constatation et de poursuite des infractions urbanistiques».

A-191/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant création du Bureau bruxellois de la Planification**

A-192/1-14/15 **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 20 juillet 2005 relative à la Société d'acquisition foncière et créant la Société d'aménagement urbain**

Projets adoptés en séance plénière du 17/07/15, ordonnances sanctionnées le 29/07/15 et publiées au Moniteur du 12/08/15

Ces ordonnances visent à rationaliser les nombreux acteurs publics en charge du développement territorial, d'une part en regroupant au sein du nouveau Bureau bruxellois de la Planification les différentes instances chargées de la statistique, de la connaissance socio-économique

et de la planification territoriale, d'autre part en réformant la Société d'acquisition foncière, désormais Société d'aménagement urbain, de manière à ce qu'elle devienne un véritable opérateur de développement chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques en la matière.

Commission des Affaires intérieures chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de Sécurité et de Prévention et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

A-60/1-14/15 **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales**

Projet adopté en séance plénière du 09/01/15, ordonnance sanctionnée le 12/02/15 et publiée au Moniteur du 25/02/15

Cette ordonnance modifie l'ordonnance du 3 avril 2014 afin de changer sa date d'entrée en vigueur, de corriger certaines erreurs de traduction et de supprimer les contradictions qui existaient avec les discussions parlementaires.

A-86/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité**

Projet adopté en séance plénière du 13/03/15, ordonnance sanctionnée le 26/03/15 et publiée au Moniteur du 02/04/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui découle directement de la sixième réforme de l'État et qui vise à impliquer plus étroitement les entités fédérées dans la détermination de la politique criminelle et de la politique de sécurité.

A-142/1-14/15 **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création d'un Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale**

Projet adopté en séance plénière du 03/07/15, ordonnance sanctionnée le 09/07/15 et publiée au Moniteur du 20/07/15

Cette ordonnance rationalise l'organigramme du SIAMU, intègre le nouveau cadre juridique mis en place par la réglementation fédérale et réaffirme la nécessité d'un juste financement du fédéral, comparable à celui des autres zones de secours du pays.

Commission de l'Environnement et de l'Energie chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de la Propreté publique

A-75/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération du 27 février 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création d'un comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations pour des projets d'infrastructures énergétiques transeuropéennes, en exécution du règlement (UE) n° 347/2013**

Projet adopté en séance plénière du 27/03/15, ordonnance sanctionnée le 23/04/15 et publiée au Moniteur du 07/05/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération mettant en œuvre un règlement européen visant à développer des infrastructures de transport d'énergie au sein de l'Union européenne, en concertation avec les Etats membres (plate-formes offshore, réseaux de transport de gaz…).

A-82/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement au Protocole de Kyoto adopté à Doha le 8 décembre 2012**

Projet adopté en séance plénière du 27/03/15, ordonnance sanctionnée le 23/04/15 et publiée au Moniteur du 07/05/15

Cette ordonnance porte assentiment à un amendement au Protocole de Kyoto, qui modifie pour une deuxième période (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020) les engagements quantifiés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays développés. L'objectif de réduction d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 de la première période passe à 18 %, et un nouveau gaz est ajouté au panier des six gaz concernés.

A-139/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 24 septembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions sur la représentation du Royaume de Belgique au sein de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et sur les contributions financières à cette organisation**

Projet adopté en séance plénière du 19/06/15, ordonnance sanctionnée le 02/07/15 et publiée au Moniteur du 10/07/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération fixant les modalités de la représentation de la Belgique au sein de l'Agence internationale pour les Energies renouvelables (IRENA) et de sa contribution financière. L'assemblée annuelle de l'IRENA sera présidée à tour de rôle par l'Etat fédéral et les Régions, tandis que les autres réunions seront présidées par la mission belge sur place.

A-163/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 2 avril 2015 entre les Régions wallonne, flamande et de Bruxelles-Capitale, modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 entre les Régions wallonne, flamande et de Bruxelles-Capitale concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages**

Projet adopté en séance plénière du 03/07/15, ordonnance sanctionnée le 09/07/15 et publiée au Moniteur du 17/07/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération transposant la nouvelle directive européenne 2013/2/UE, et garantissant par ailleurs le traitement des emballages plastiques de pesticides à usage agronomique professionnel qui, en raison d'une interdiction de recyclage énoncée dans le précédent accord de coopération du 4 novembre 2008, ne pouvaient être repris, même s'ils étaient déjà collectés sélectivement à la demande et pour le compte des producteurs.

A-193/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Islande, d'autre part, concernant la participation de l'Islande à l'exécution conjointe des engagements de l'Union européenne, de ses Etats membres et de l'Islande au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques**

Projet adopté en séance plénière du 17/07/15, ordonnance sanctionnée le 29 /07/15 et publiée au Moniteur du 12/08/15

Cette ordonnance porte assentiment à un accord avec l'Islande dont la notification doit avoir lieu simultanément au dépôt des instruments de ratification de l'amendement de Doha établissant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto (voir A-82/1-14/15). La ratification de l'amendement de Doha par l'Union européenne et chacun de ses Etats membres doit intervenir avant la Conférence de Paris de décembre 2015, lors de laquelle doit être conclu un nouvel accord mondial sur le climat.

G.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commission spéciale du Règlement

B-27/1-14/15 // A-158/1-14/15 Propositions de modifications du Règlement

Modifications adoptées en séance plénière du 05/06/15

Voir A-158/1-14/15

B-29/1-14/15 // A-188/1-14/15 Propositions de modification du Règlement

Modification adoptée en séance plénière du 17/07/15

Voir 188/1-14/15

Commission de la Santé

B-30/1-14/15 **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 21 juin 2012 relative à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'interdiction du dopage et à sa prévention**

Projet adopté en séance plénière du 17/07/15, ordonnance sanctionnée le 29/07/15 et publiée au Moniteur du 12/08/15

Cette ordonnance met la législation en matière de lutte contre le dopage en conformité avec le nouveau Code mondial antidopage afin d'éviter toute sanction d'inadmissibilité à l'organisation d'une compétition sportive.

Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales

B-9/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée), faite à Strasbourg le 27 novembre 2008**

Projet adopté en séance plénière du 06/02/15, ordonnance sanctionnée le 26/02/15 et publiée au Moniteur du 03/03/15

Cette ordonnance porte assentiment à la Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée) qui définit et élargit le principe de la primauté de l'intérêt de l'enfant, améliore la procédure d'adoption nationale et ouvre l'adoption aux couples hétérosexuels non mariés mais liés par un partenariat enregistré et éventuellement aux couples homosexuels.

B-10/1-14/15 **Projet d'ordonnance ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2014**

B-11/1-14/15 **Projet d'ordonnance ajustant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2014**

B-12/1-14/15 **Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2015**

B-13/1-13/14 **Projet d'ordonnance contenant le Budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2015**

B-14/1-13/14 **Budget des recettes et des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2015 – Exposé général**

Projets adoptés en séance plénière du 12/12/14, ordonnances sanctionnées le 15/12/14 et publiées au Moniteur du 10/02/15

Les recettes 2014 sont ajustées à 92.629.000 euros, soit une augmentation de 1.271.000 euros par rapport à l'initial 2014. Les dépenses 2014 sont ajustées à 95.936.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 1.271.000 euros par rapport à l'initial 2014, et à 99.941.000 euros en engagements, soit une augmentation de 1.451.000 euros par rapport à l'initial 2014.

Les recettes 2015 sont estimées à 1.171.981.000 euros, soit une augmentation de 1.079.352.000 euros par rapport à l'ajusté 2014. Les dépenses 2015 sont estimées à 1.184.191.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 1.088.255.000 euros par rapport à l'ajusté 2014, et à 1.180.529.000 euros en engagements, soit une augmentation de 1.080.588.000 euros par rapport à l'ajusté 2014.

B-18/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, faite à Istanbul le 11 mai 2011**

Projet adopté en séance plénière du 05/06/15, ordonnance sanctionnée le 02/07/15 et publiée au Moniteur du 10/07/15

Cette ordonnance porte assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe qui crée un cadre juridique pour prévenir la violence contre les femmes et la violence domestique, protéger les victimes et traduire les auteurs en justice.

B-20/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française pour le développement de la coopération et de l'entraide administrative en matière de sécurité sociale, fait à Paris le 17 novembre 2008**

B-21/1-14/15 **Projet d'ordonnance portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas pour le développement de la coopération et de l'entraide administrative en matière de sécurité sociale, fait à Bruxelles le 6 décembre 2010**

Projets adoptés en séance plénière du 05/06/15, ordonnances sanctionnées le 02/07/15 et publiées au Moniteur du 10/07/15

Ces ordonnances portent assentiment à un accord avec le Gouvernement de la République française et à un Traité avec le Royaume des Pays-Bas qui élargissent et modernisent la coopération avec ces Etats en vue d'intensifier la lutte contre la fraude, les erreurs et les abus en matière de sécurité sociale.

H. LES TEXTES REJETÉS, RETIRÉS OU DEVENUS SANS OBJET

H.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission des Finances et des Affaires générales chargée du Budget, des Relations extérieures, de la Coopération au Développement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique

A-24/1-S.O. **2014 Proposition d'ordonnance spéciale avançant la date de rentrée annuelle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale**

Proposition retirée en commission le 27/04/15

A-70/1-14/15 **Proposition de résolution visant à la reconnaissance de l'État palestinien par la Belgique**

Proposition devenue sans objet en séance plénière du 12/12/14

Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et de la Mobilité

A-88/1-14/15 **Proposition d'ordonnance relative au covoiturage scolaire**

Proposition rejetée en séance plénière du 22/05/15

A-90/1-14/15 **Proposition de résolution relative à l'instauration du modèle *one way* pour les véhicules à moteurs partagés utilisant des places de stationnement réservées en voirie**

Proposition rejetée en séance plénière du 22/05/15

A-91/1-14/15 **Proposition de résolution relative à l'instauration du modèle de *carsharing* en libre service intégral**

Proposition rejetée en séance plénière du 22/05/15

Commission de l'Environnement et de l'Energie chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de la Propreté publique

A-58/1-14/15 **Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la propreté en vue de prévoir l'intervention de l'Agence en tant que centrale de marchés pour les communes bruxelloises dans le cadre de ses missions de propreté publique**

Proposition rejetée en séance plénière du 24/04/15

A-64/1-14/15 **Proposition de résolution visant à charger la Cour des comptes de réaliser une mission d'audit de l'Agence Bruxelles-Propreté et de ses filiales**

Proposition rejetée en séance plénière du 24/04/15

I. LE BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

Une lecture attentive des dépenses inscrites dans les budgets permet d'évaluer les *choix de gouvernance*. Les nombreux chiffres, rubriques et sections traduisent les accords formels d'un accord de gouvernement, actualisé chaque année à travers les options des déclarations de politique générale. Chaque année en décembre, le Parlement et l'ARCCC votent les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Lors des séances plénières du jeudi 11 en du vendredi 12 décembre 2014, les députés bruxellois ont discuté et voté les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Pour l'année budgétaire 2015, ***les recettes*** générales de la Région sont évaluées à **4.218.407.000** euros.

Les dépenses en termes de liquidations* s'élèvent à **4.734.870.000** euros. ***Les dépenses en termes d'engagements**** s'élèvent à **5.169.765.000** euros.

Aperçu des budgets 2010-2015 de la Région

En euros x 1.000 /Consolidation de l'Agglomération incl. /endettement excl. /reproduction des budgets initiaux.

ANNEE	RECETTES			DEPENSES	
	Impôts régionaux	Part de l'IPP	Total (autres incl.)	Liquidations	Engagements
2010	944.849	880.471	2.442.977	3.092.712	3.307.405
2011	1.058.990	944.405	3.136.693	3.269.186	3.293.418
2012	1.171.166	1.064.115	3.381.623	3.562.696	3.492.710
2013	1.179.639	1.089.765	3.456.427	3.613.042	3.912.687
2014	1.245.984	1.270.258	3.444.689	3.965.800	4.533.555
2015	1.344.708	1.951.099 (*)	4.218.407	4.734.870	5.169.765

(*) Ce montant comprend (e*n euros x 1.000) :* l'IPP régional (taxe additionnelle IPP) : 833.279 le mécanisme solidarité nationale : 322.557; les prélèvements sur l'IPP fédéral : 535.452

Pour le récapitulatif des dépenses 2015 selon les missions voir le document n° A-249 de weblex.

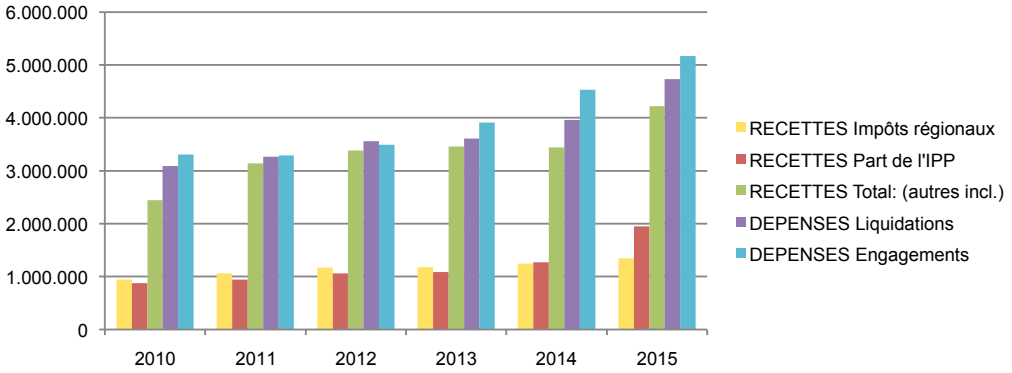

Aperçu des budgets 2010-2015 de la CCC
En euros x 1.000

ANNEE	RECETTES	DÉPENSES	
		Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
2010	85.427	86.677	91.603
2011	85.825	87.421	94.825
2012	88.586	91.380	96.726
2013	89.509	92.799	96.402
2014	91.358	94.665	98.490
2015	1.171.981	1.184.191	1.180.529

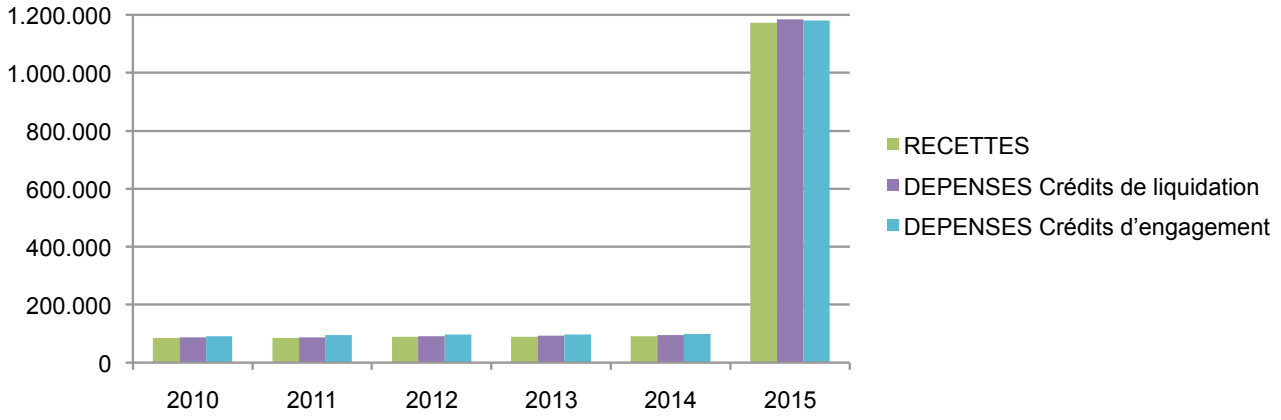

(*)La distinction entre les différentes sortes de crédits est liée à la manière dont sont exécutées les dépenses à charge du budget. L'exécution des dépenses se décompose en quatre phases :

1. l'engagement
   Le ministre contracte une obligation à charge de la Région et réserve les crédits nécessaires pour honorer cette obligation. Il passe un contrat avec un tiers par lequel la Région s'engage à verser une somme d'argent en échange de la livraison d'une prestation ou d'un biens.
2. la liquidation
   Le tiers qui a livré les prestations ou biens présente une facture au ministre concerné. Le service de la comptabilité vérifie si le Région s'est effectivement engagé au paiement et si le montant facturé est exact.
3. l'ordonnancement
   Le ministre ou le fonctionnaire qu'il habilite donne à un comptable l'ordre de payer la facture. À cet effet, le service de la comptabilité établit une ordonnance de paiement.
4. le paiement
   Le comptable paie la facture.

LE PARLEMENT COMMUNIQUE

A. VIA SON SITE INTERNET
B. VIA TWITTER

Actualités & événements

En voir plus ›

16/11/2015
Respect d'une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris
Lire la suite ›

10/11/2015
Exposition Homeland 14 -18 , du 12 novembre au 18 décembre

27/10/2015
Conférence "Les réfugiés belges pendant la Première Guerre mondiale"

22/10/2015
Déclaration de politique générale de la Commission Communautaire Commune du 22 octobre 2015

22/10/2015
Déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois - 22 octobre 2015

Documents parlementaires

Parlement *Derniers documents*

25/11/2015
Proposition de modification du règlement. (...)

25/11/2015
Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2006. (...)

25/11/2015
Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2007. (...)

Recherchez un document ›

Assemblée réunie *Derniers documents*

10/11/2015
Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre (...)

Recherchez un document ›

A propos du parlement

En voir plus ›

Autres informations

En voir plus ›

Le Parlement à 25 ans

Calendrier des séances

Suivez directement les débats

lundi 23/11	*mardi 24/11*	*mercredi 25/11*	*jeudi 26/11*	*vendredi 27/11*
14:00 PRB Cion Finances salle de commission 201 **14:00 PRB** Cion Infrastructure salle de commission 206	**09:00 PRB** Cion Environnement salle de commission 201 **09:00 PRB** Cion Affaires intérieures salle de commission 206	**09:30 ARCCC** Cions réunies Santé/Affaires sociales salle de commission 201 **10:15 PRB** Cion Développement territorial salle de commission 206 **12:00 PRB/ARCCC** Bureau élargi	**14:00 PRB** Cion Affaires économiques salle de commission 201 **14:00 PRB** Cion Logement salle de commission 206	

A. LE SITE INTERNET DU PARLEMENT

parlement.brussels

Depuis la rentrée parlementaire d'octobre 2014, les séances plénières du Parlement bruxellois sont accessibles à partir du site internet en version vidéo, ce qui permet de les suivre en direct à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone.

B. TWITTER

Depuis septembre 2015, le Parlement bruxellois vous informe via son compte Twitter (@parlbruparl).

Les informations sont publiées en français et en néerlandais et se rapportent aux réunions législatives (séances plénières et commissions) et aux activités de relations publiques (visites des délégations étrangères, conférences et colloques, expositions, concerts...).

Ce canal vient renforcer les autres outils de communication électronique : e-mail, site internet, flux RSS et lettre d'information.

En 2 mois d'activités, 300 messages ont été publiés et un nombre croissant d'abonnés suivent l'actualité du Parlement bruxellois.

L'objectif est d'accentuer la communication via les canaux internet, notamment en diffusant du contenu via d'autres réseaux sociaux.

LE PARLEMENT ACCUEILLE, INFORME ET ORGANISE

A. LES VISITES GUIDÉES
B. LE JEU DE RÔLE “DÉMOCRACITY”
C. LES PUBLICATIONS
D. LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARLEMENT OU EN COLLABORATION AVEC D’AUTRES ORGANSIATIONS
E. LES OCCUPATIONS DES SALLES

A. LES VISITES GUIDÉES

Visiter notre assemblée

Le Parlement bruxellois organise sur rendez-vous préalable des visites pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes, accompagnées d'un exposé introductif, de la projection d'un film et de "questions-réponses", avec la possibilité également de dialoguer avec des parlementaires. Pour les 10 à 15 ans, le Parlement bruxellois organise également le jeu de rôles «Democracity» (voir le point B).

Pour assister à une séance plénière (en principe, le vendredi) ou à une séance de commission, consultez le calendrier sur notre site internet *parlement.brussels*, et rendez-vous dans les locaux du parlement bruxellois, rue du Lombard 73, muni d'une pièce d'identité.

Pour plus d'informations, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à relationspubliques@parlement.brussels ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.

A.1. Statistiques des visites guidées

A.1.1. Visites guidées sous la conduite du service des relations publiques:

Les visites sont guidées par les fonctionnaires des relations publiques, en français, en néerlandais ou en anglais. Elles sont gratuites et peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 9h30 et 12h, ou entre 14h et 17h. Elles durent de 1h30 à 2h et se clôturent par un rafraîchissement dans la cafétéria des députés.

Ci-dessous une liste des visites organisées en 2014-2015:

Établissements scolaires:

Écoles Primaires: Ecole Singelijn – 1200 Woluwe-Saint-Lambert (*2 décembre 2014*), BS Regina Assumpta – 1080 Anderlecht *(18 mai 2015).*

Écoles Secondaires: Sint-Lodewijkscollege Lokeren *(14 novembre 2014*), Centre scolaire Saint-Adrien-Val Duchesse – 1050 Ixelles *(23 janvier 2015)*, KTA Brugge (29 janvier 2015), Athenée Royal d'Ixelles – 1050 Ixelles *(6 février 2015)*, Athenée Royal Serge Creuz – 1080 Molenbeek-Saint-Jean *(9 février 2015)*, Ecole Sainte-Bernadette de Quaregnon *(11 février 2015)*, Institut Maria Goretti d'Angleur *(11 mai 2015)*, Kasterlinden (*22 juin 2015)*.

Écoles supérieures et universités: Etudiants français en droit public *(21 novembre 2014)*, **Haute Ecole Paul Henri Spaak** *(25 novembre 2014 et 5 mai 2015)*, VUB – Etudiants en droit public *(28 novembre 2014)*, *VUB* – Etudiants Global City *(4 décembre 2014)*, *UCL-Mons* – Etudiants en droit public *(12 décembre 2014)*, VUB – Etudiants en droit public *(27 mars 2015)*.

Autres :

asbl Siréas – 1080 Molenbeek-Saint-Jean *(3 octobre, 20 octobre 2014)*, asbl le Piment – 1080 Molenbeek-Saint-Jean *(10 octobre, 23 octobre 2014)*, asbl Solidarité Savoir – 1080 Molenbeek-Saint-Jean (10 octobre 2014), asbl COSMOS-VIVES – 1070 Anderlecht *(13 octobre 2014)*, CVO Lethas – 1083 Ganshoren *(20 octobre 2014)*, asbl PASAR – 1030 Schaerbeek *(18 novembre 2014)*, asbl Bruxelles Vivre Ensemble – 1080 Molenbeek-Saint-Jean *(2 février 2015)*, Mission locale pour l'empoi de Bruxelles-Ville – 1000 Bruxelles *(23 février 2015)*, La Maison des Yézidis de Belgique *(25 février 2015)*, CPAS de Molenbeek-Saint-Jean *(4 mars 2015)*, Commune d'Evere *(23 mars 2015)*, asbl Cultures et Santé – 1000 Bruxelles *(30 mars 2015)*, CIEP Communautaire (Stagiaires de Bruxelles-Formation) – 1030 Schaerbeek *(31 mars 2015)*, asbl CPCP de Bruxelles – 1000 Bruxelles *(13 mai 2015)*, Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles *(3 juin 2015)*.

A.1.2. Visites guidées sous la conduite de parlementaires, de ministres ou de groupes politiques :

M. Fouad Ahidar – sp.a *(10 juin 2015) ;*
Mme Els Ampe – Open VLD *(28 mars, 7 mai, 12 juin 2015)* ;
M. Stefan Cornelis – Open VLD *(23 mai 2015)* ;
Mme Carla Dejonghe – Open VLD *(31 janvier 2015)* ;
M. Serge de Patoul – FDF *(11 octobre, 15 novembre, 6 décembre 2014, 17 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 20 juin 2015) ;*
M. Vincent De Wolf – MR *(6 décembre 2014)* ;
M. Paul Delva – CD&V *(28 mars 2015)* ;
M. Boris Dilliès – MR *(10 février et 25 mars 2015)* ;
Mme Zoé Genot – Ecolo *(16 décembre 2014 et 28 avril 2015) ;*
M. Dominique Lootens-Stael – Vlaams Belang *(25 octobre 2014)* ;
Mme Elke Roex – sp.a *(23 mai 2015)* ;
Mme Khadija Zamouri – Open VLD *(9 octobre 2014 et 3 février 2015).*

Ministre Pascal Smet *(2 mai 2015).*

B. LE JEU DE RÔLE « DÉMOCRACITY »

26 séances avec quelque 670 jeunes

Démocracity est un jeu de rôle éducatif destiné aux 10 à 15 ans. Les jeunes “parlementaires” construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l’argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion en commission.

A travers ce jeu de rôle, le Parlement bruxellois souhaite familiariser, de manière ludique, les élèves au fonctionnement d’un parlement et à la prise de décision démocratique afin de les inciter à devenir de jeunes citoyens critiques.

Ci-dessous une liste des écoles qui ont participé à une séance de «Democracity» durant l’annéée parlementaire 2014 – 2015 :

Ecoles primaires : BS De Buurt – 1030 Schaerbeek et VBS Sint Juliaan – 1160 Auderghem *(9 octobre 2014)*, *GBS* Everheide – 1140 Evere *(13 novembre 2014)*, Unescoschool – 1081 Koekelberg *(3 et 4 décembre 2014)*, VBS Ten Nude – 1000 Bruxelles *(4 décembre 2014)*, Ecole de Messidor – 1180 Uccle *(13 et 14 janvier 2015)*, GBS Windroos – 1080 Molenbeek-Saint-Jean *(15 janvier 2015)*, Ecole les 4 Saisons – 1060 Saint-Gilles *(4 février 2015)*, Ecole La Futaie – 1170 Watermael-Boitsfort *(9 mars 2015)*, Ecole la Brise – 1160 Auderghem *(23 mars 2015)*, Ecole communale du Verrewinkel – 1180 Uccle *(24 mars 2015)*, GO De Wimpel – 1050 Ixelles (26 mars 2015), GBS Van Asbroeck – 1090 Jette *(29 avril 2015)*, BS Floralia – 1200 Woluwe-Saint-Lambert *(5 mai 2015)*, GBS Mooi Bos – 1150 Woluwe-Saint-Pierre *(26 mai 2015)*, GO De Groene Parel – Sint-Pieters-Leeuw *(27 mai 2015)*, BS Lucerna – 1070 Anderlecht *(28 mai 2015)*.

Ecoles secondaires : Don Bosco Groot-Bijgaarden *(12 novembre 2014 et 12 mars 2015)*, Koninklijk Atheneum Asse *(5 février et 12 mai 2015)*, Institut de la Vierge Fidèle – 1030 Schaerbeek *(10 mars et 28 avril 2015)*, Centre scolaire des Dames de Marie – 1210 Saint-Josse-Ten-Noode *(11 mars 2015)*, Athenée Royal Andrée Thomas – 1190 Forest *(17 mars 2015)*.

C. LES PUBLICATIONS

C.1. Les publications d'information

Toutes les publications (bilingues ou trilingues) sont à la disposition du public et peuvent être obtenues sur simple demande auprès du service des relations publiques.

Le «**parcours pour les visiteurs**» destiné à fournir aux visiteurs lors des portes ouvertes et des journées du patrimoine des informations sur le patrimoine et sur l'institution, le **dépliant et la brochure «Le Parlement bruxellois»** ont été adaptés et réimprimés. Une **publication «25 ans Parlement bruxellois»** a également été éditée pour célébrer cet anniversaire marquant de l'assemblée.

Pour plus d'informations sur les publications, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à relationspubliques@parlement.brussels ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.

C.2. Le film de présentation

Un «**nouveau film de présentation**», conçu par la firme Sep Stigo Films, vise un public de jeunes adultes et informe à la fois sur les compétences régionales et sur le processus parlementaire. Le contenu pédagogique et didactique du film est soutenu par des techniques de cinéma d'animation (dessins animés, graphisme, motiondesign). Pour visionner celui-ci voir le site internet : *parlement.brussels*.

D. ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARLEMENT OU EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Remise des distinctions honorifiques – 16 octobre 2014

Jeudi 16 octobre 2014, le Président Charles Picqué a remis aux députés et ministres bruxellois de la législature précédente, les distinctions honorifiques octroyées par le Roi pour les services rendus durant leur carrière.

Célébration des 25 ans du Parlement bruxellois – 28 novembre 2014

Le Parlement bruxellois a célébré son 25ème anniversaire en présence de nombreux invités, dont beaucoup d'anciens députés bruxellois.

Lors de son discours, le Président Charles Picqué a tout spécialement remercié les présidents et les premiers vice-présidents du Parlement qui se sont succédé pendant 20 ans. Les présidents : M. Edouard Poullet, M. Armand De Decker, Mme Magda De Galan, M. Eric Tomas et Mme Françoise Dupuis, les vice-présidents : M. Jan Beghin, M. Jos Chabert et M. Walter Vandenbossche.

A cette occasion, une brochure souvenir «25 ans Parlement bruxellois» a été éditée *(voir aussi annexe)*.

Hommage aux victimes des attentats de Paris –
9 janvier 2015

Sur proposition du Président, les députés, les collaborateurs des groupes politiques et les membres du personnel ont rendu hommage aux victimes des attentats de Paris. En signe de solidarité avec toutes les victimes et leurs proches, ils se sont joints à l'hommage «Je suis Charlie» au début de la séance plénière du vendredi 9 janvier 2015, rappelant ainsi leur attachement aux valeurs démocratiques.

Copyright: Belgaimage-70

Concerts en collaboration avec le Conservatoire royal de Bruxelles et le "Festival des Courants d'air de la scène" –
novembre et décembre 2014, janvier, février, avril, mai et juin 2015

Le Bureau a mis le grand salon et la salle des glaces à disposition de l'asbl «Les spectacles du Conservatoire» pour y organiser des spectacles ou des concerts donnés par des étudiants du Conservatoire royal de Bruxelles dont les locaux se trouvent rue du Chêne, à proximité du siège de l'assemblée.

Aperçu des concerts durant la session parlementaire 2014-2015 : *"Hommage à Raneau" (5 novembre 2014), "Création mondiale" (17 décembre 2014), "Une offrande musicale (28 janvier 2015), "Concertos pour Clavecin (3 février 2015), "Duo Ypsilon" (10 février 2015), "Boccherini Notturni (11 mars 2015), "Sacred Jazz" (3 juin 2015).*

Le festival «Courant d'airs» s'est tenu dans le grand salon et la salle des glaces du 22 au 26 avril 2015.

La fête de l'Iris et la journée portes ouvertes – 9 et 10 mai 2015

La réception officielle à l'occasion de la fête de l'Iris s'est déroulée samedi 9 mai 2015 dans les salons du Parlement en présence de nombreuses personnalités dont le Premier Ministre, Charles Michel et d'autres membres des milieux politiques et économiques bruxellois.

Le dimanche 10 mai 2015, le Parlement a ouvert ses portes de 11h à 18h : quelque 1.500 personnes ont eu l'occasion de suivre un parcours à la fois institutionnel et recréatif dans tout le bâtiment.

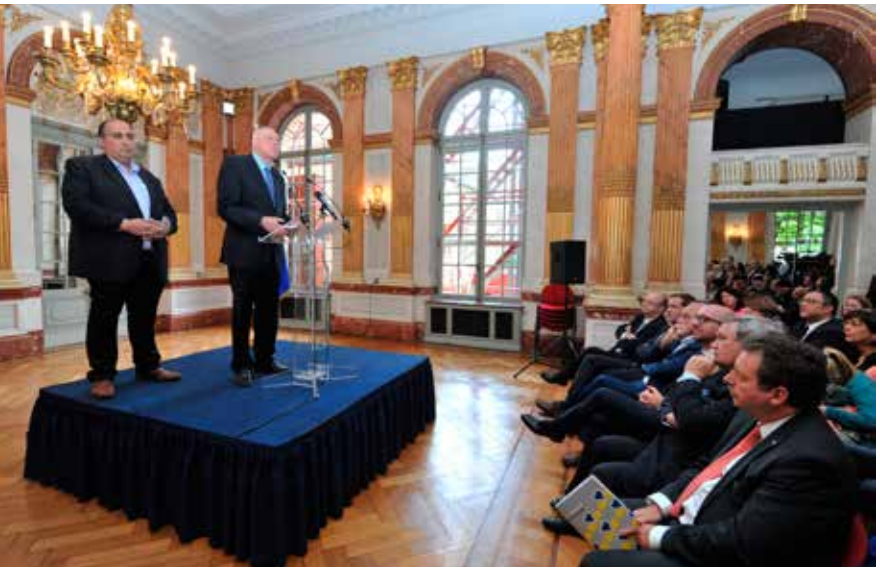

Une délégation de la Gay Pride reçue au Parlement – 12 mai 2015

A l'occasion de la 20ème édition de la Belgian Pride, le Président Charles Picqué et le Premier Vice-Président Fouad Ahidar ont accueilli le vendredi 16 mai 2014 une délégation de la Gay Pride dans les salons du Parlement.

Alan De Bruyne, coordinateur de la Belgian Pride et Chille Deman, président, ont souligné combien l' accueil réservé à la délégation et le pavoisement du drapeau arc en ciel au bâtiment, durant toute la semaine de la Belgian Pride, représentent des gestes forts qui encouragent et soutiennent l'association.

«Sommerfest» de la Communauté germanophone – 25 juin 2015

Le Bureau du Parlement bruxellois a mis la salle des glaces à la disposition du Ministre-Président de la Communauté germanophone, M. Oliver Paasch, pour y organiser le jeudi 25 juin 2015 sa «Sommerfest» en présence de quelque 300 invités, parmi lesquels des personnalités germanophones dont le Président du Parlement germanophone, M. Karl Heinz Lambert, et le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, M. Serge Brammertz.

Dans une brève allocution, le président Charles Picqué a souligné les liens entre les deux entités fédérées les plus jeunes et, à sa suite, M. Olivier Paasch a évoqué les projets, le solide réseau international et le dynamisme de la Communauté germanophone.

Exposition «Bruxelles sous l'occupation nazie 1940 -1945» – 21 septembre au 15 octobre 2015

Le Parlement bruxellois a accueilli du 21 septembre au 15 octobre, l'exposition «Bruxelles sous l'occupation nazie 1940-1945».

L'exposition était basée sur l'oeuvre photographique de Jimmy Bourgeois. Dès 1940, alors que l'autorité allemande avait instauré une réglementation stricte à l'égard de la presse, celui-ci parcourt, à 20 ans, muni de son appareil photo, les rues de la capitale et de quelques localités côtières depuis le début de l'occupation jusqu'à l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

Son fils, Pierre Bourgeois, a archivé et publié l'ensemble des photographies inédites en deux recueils, dont une partie a été exposée au Parlement.

Visite de la Commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström à la Commission chargée des Affaires européennes – 15 octobre 2015

Dans le cadre des négociations sur le TTIP, le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, les membres de la Commission chargée des Affaires européennes, présidée par Charles Picqué, ont reçu le jeudi 15 octobre 2015, la Commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström.

Le TTIP est un traité mixte qui, au terme des négociations entre l'UE et les Etats-Unis d'Amérique, devrait être adopté tant par le Parlement européen, que par les 28 Parlements nationaux et pour la Belgique, le Parlement fédéral et tous les Parlements des entités fédérées.

Les questions qu'ils ont adressées à la Commissaire Cécilia Malmström avaient trait :

- à la fragilisation des normes de protection des consommateurs européens, bien plus strictes de ce côté de l'Atlantique ;
- au le recours au RDIE (règlement des différents entre investisseurs et Etats) visant à trancher les conflits entre entreprises et Etats devant un tribunal arbitral international en lieu et place des tribunaux ;
- aux craintes face à la liste des services à exclure du traité : la santé, l'enseignement, la culture…La plupart des groupes s'interrogent sur les mécanismes à mettre en place afin de garantir l'exclusion de ces matières (listes positives et négatives) ;
- à l'absence de transparence dans la transmission de l'information quant à l'avancement des négociations dénoncée par de nombreux députés.

Colloque «La régulation, un enjeu pour la Région bruxelloise» – 19 octobre 2015

Le Parlement bruxellois coorganisait le lundi 19 octobre 2015 avec la Solvay Brussels School Economics & Management (SBS/EM – ULB) un colloque avec pour thème «La régulation, un enjeu pour la Région bruxelloise?»

Après le mot d'accueil du Président, Charles Picqué, le Prof Bruno Liebhaberg (SBS/EM – ULB) a posé les jalons du thème abordé: La régulation, c'est quoi? pourquoi et comment?

En début d'après-midi le premier panel d'orateurs Luc Hujoel, directeur général de Sibelga, Pascal Misseleyn, administrateur de Brugel, le Prof Jan Bouckaert, Universiteit Antwerpen et le Prof Estelle Cantillon (SBS/EM-ULB) ont dressé l'état des lieux de la régulation de l'électricité en Belgique. Pour la Région bruxelloise, le volume des impayés est un des problèmes majeurs.

La législation /régulation actuelle est-elle appropriée face à cette situation et rencontre-t-elle vraiment les objectifs sociaux? Permet-elle de stimuler la concurrence entre fournisseurs et d'influer sur les prix? Quel est le rôle du gestionnaire du réseau de distribution face à cette problématique?

Le deuxième panel, composé de Jack Hamande, président de l'IBPT, Frédéric Fontaine, directeur général de Bruxelles Environnement, et le Prof Alain de Streel, Université de Namur, ont dressé une évaluation du secteur de la communication électronique en Belgique et des particularités de ce secteur pour la Région bruxelloise. Les tarifs sont nationaux, mais les normes d'émission et l'appréciation des risques de santé sont de la compétence des Régions. Quel est le rôle du pouvoir législatif, du régulateur, des opérateurs eux-mêmes dans la gestion de la fracture numérique? Est-il opportun d'accroître le rôle des instances régionales? Quelles OSP(Obligations de service minimum) dans ces secteurs? A charge de quelle instance? Autant de questions qui requièrent analyses et réponses adéquates.

Le troisième panel, Christiane Franck, directrice générale de Vivaqua, Bruno Beels, coordinateur intercommunal Water -Link et Pierre Bauby, enseignant à Siences-Politiques Paris et à l'Université Paris VIII, ont analysé la problématique de la gestion et de la distribution de l'eau, les composantes de la fixation des prix et les tendances de leur évolution. Quelles instances doivent mettre en oeuvre les mesures permettant de protéger les usagers les plus faibles et prendre en charge les coûts induits.

Le dernier volet de l'intervention a porté sur une analyse des investissements importants à prévoir à moyen et long terme et sur leur financement.

Le colloque s'est clôturé par l'intervention du ministre de l'économie, Didier Gosuin sur l'analyse des enjeux politiques, sociaux et institutionnels de la régulation des secteurs précités et par un dialogue entre les députés, désignés par leur groupe, et les intervenants qui devrait nourrir le travail parlementaire dans ce domaine.

E. LES OCCUPATIONS DES SALLES

L'occupation des salles et locaux du Parlement est conditionnée au respect de critères stricts et limitatifs fixés par le Bureau du Parlement, qui prend toutes les décisions en la matière.

E.1. Occupations pour des activités du Parlement

date	activité	salle
16 octobre 2014 18h	Remise des distinctions honorifiques octroyées par le Roi aux députés et ministres bruxellois de la législature précédente	Salle des glaces
28 novembre 2014 18h	Réception pour le 25ème anniversaire du Parlement bruxellois	Salle des glaces et salons
8 janvier 2015 18h	Réception de Nouvel An	Salle des glaces
9 janvier 2015 9h	Hommage aux victimes de l'attentat de Paris	Hémicycle
9 mai 2015 11h30	Fête de l'Iris – Réception	Salle des glaces et grand salon
10 mai 2015 11h –18h	Fête de l'Iris – Portes ouvertes	Parcours dans le bâtiment
12 mai 2015 18h	Gay-Pride – Réception	Grand salon
18 et 21 septembre au 15 octobre 2015 10h – 17h	Vernissage (18/9) et Exposition « Bruxelles sous l'occupation nazie 1940-1945 »	Grand vestibule (palier d'honneur)
19 octobre 2015 11h	Colloque « La régulation, un enjeu pour la Région bruxelloise ? »	Hémicycle

E.2. Occupations pour des activités des groupes politiques

date	activité	salle
18 décembre 2014 19h	Groupe sp.a – organisation d'une soirée débat avec pour thème "Mouvement X et le racisme en Belgique"	Salle polyvalente
12 février 2015 19h	Groupe FDF et le Centre d'Etudes Jacques Georgin – Conférence "Ecologie urbaine et les nouvelles économies"	Salle 201
20 mars 2015 14h	Groupe Ecolo – Rencontre-débat «Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)	Salle polyvalente
1er avril 2015 12h –14h	Groupe Ecolo – Conférence "La binationalité"	Salle polyvalente
5 mai 2015 19h	Groupe FDF et le Centre d'études Jacques Georgin – Conférence "Discrimination à l'embauche"	Salle 201
23 mai 2015 10h	Groupe N-VA – Conférence du Secrétaire d'Etat Theo Francken sur le thème de l'asile et la migration	Salle polyvalente

E.3. Occupations pour des activités des membres du Gouvernement bruxellois

date	activité	salle
3 mars 2015 9h	Ministres Céline Fremault et Pascal Smet – Rapport pauvreté 2014	Hémicycle et salles 321 et 323
1er avril 2015 9h – 18h	Ministre-Président R. Vervoort – Bruxelles Pouvoirs locaux : atelier thématique relatif aux outils électroniques de la démocratie locale	Hémicycle et salle des glaces

E.4. Occupations par des tiers

date	activité	salle
1er octobre 2014 18h	Fédération européenne des Ports intérieurs – Réception à l'occasion des 20 ans	Salle des glaces
13 octobre 2014 10h	Conseil economique et social de la RBC – colloque 20 ans + walking diner	Hémicycle et salle des glaces
14 octobre 2014 10h et 14h	Centre régional d'intégration «Foyer» – «Bruxelles en dialogue»	Salle 321 ou 323
23 octobre 2014 16h30	Hydrobru – Séance académique et walking diner : 25 ans	Salle des glaces et grand salon
5 novembre 2014 19h	Conservatoire royal de Bruxelles – Concert	Salle des glaces
24 novembre 2014 8h30	Ecole régionale d'administration publique (ERAP) – 20 ans	salle des glaces et grand salon
17 décembre 2014 19h	Conservatoire royal de Bruxelles – Concert	Salle des glaces
26 janvier 2015 18h30	Union des Classes Moyennes – "Parlement des entrepreneurs bruxellois UCM/UNIZO"	Salle polyvalente
27 janvier 2015 18h	PFB – Concert et réception de Nouvel An	Salle des glaces
28 janvier 2015 19h	Concert – Conservatoire royal de Bruxelles	Salle des glaces
2 février 2015 18h	VOKA – Réception de Nouvel An	salle des glaces
3 février 2015 19h	Concert – Conservatoire royal de Bruxelles	Salle des glaces
10 février 2015 19h	Concert – Conservatoire royal de Bruxelles	Salle des glaces
11 mars 2015 19h	Concert – Conservatoire royal de Bruxelles	Salle des glaces

date	activité	salle
14 mars2015 14h – 17h	asbl HUJO – Finale d'un concours – débat national pour jeunes	Salle polyvalente
25 mars 2015 13h30	Krasgroep Brussel – Séance de clôture du "Scholierenparlement"	Hémicycle
17 avril 2015 9h à 17h	Union des Fédéralistes européens – Réunion du Comité fédéral de l'Union des Fédéralistes européens	Hémicycle + salles 321, 323 et 201
du 22 au 26 avril 2015	Conservatoire royal de Bruxelles – Festival Courants d'Airs	Salle des glaces et grand salon
29 avril 2015 12h –17h	Les Equipes populaires – Colloque sur le saut d'index des loyers et l'allocation "loyers encadrés".	Salle polyvalente
4 mai 2015 9h –18h	Confédération bruxelloise des entreprises du non-marchand – Colloque	Hémicycle + salle des glaces
13 mai 2015 13h	Goodplanet – Parlement des jeunes pour l'environnement	Hémicycle
13 mai 2015 19h	Conservatoire royal de Bruxelles – Concert	Salle des glaces
29 mai 2015 16h	Lobby européen des femmes – Séminaire à l'occasion du 25e anniversaire du Lobby suivi d'une réception	Salle des glaces
3 juin 2015 19h	Conservatoire royal de Bruxelles – Concert	Salle des glaces
17 juin 2015 10h –14h	Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale – Assemblée générale	Grand salon
25 juin 2015 18h	Gouvernement de la Communauté germanophone – Réception	Salle des glaces
Lundi 14 septembre 2015 9h – 20h	Fondation Laser International – 1er festival européen du film de sécurité routière	Hémicycle et salle des glaces
Jeudi 24 septembre 2015 9h – 17h	KULeuven – campus de Bruxelles – Conférence de clôture du projet «International University (IntUni)»	Salle des glaces
Vendredi 25 septembre 2015 9h – 14h	Asbl Muzes – symposium international «La musique fait vivre»	Salle des glaces

LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE NATIONALE & INTERNATIONALE

A. L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES
B. LES DÉPLACEMENTS

A. L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Visite d'une délégation de la Communauté urbaine de Bordeaux
(le 1er décembre 2014)

Le Président Charles Picqué a reçu lundi 1er décembre 2014 une délégation de la Communauté urbaine de Bordeaux en mission d'études à Bruxelles du 1er au 3 décembre 2014, avec pour thématique la place des villes en Europe et le concept des villes intelligentes.

Le Président a informé la délégation, conduite par Mme Mylène Villanove, conseillère municipale déléguée auprès du maire de Bordeaux pour les relations institutionnelles avec les territoires, sur l'architecture de la Belgique fédérale et sur les défis auxquels la Région de Bruxelles-Capitale devra faire face au cours de la prochaine décennie.

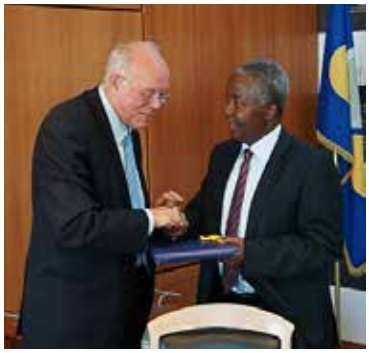

Visite d'une délégation du Sénat Kenyan
(le 11 septembre 2015)

Le Président Charles Piqué a reçu le vendredi 11 septembre 2015 une délégation du Sénat de la République du Kenya en visite en Belgique dans le cadre du processus de «dévolution», à savoir de décentralisation, effectif au Kenya depuis la mise en oeuvre de la nouvelle constitution en 2013.

Le Kenya, composé de 43 provinces, s'est lancé dans ce projet de décentralisation avec des transferts de compétences dans les domaines de la santé, de la gestion et de la distribution de l'eau et de l'énergie vers les provinces. La structure décentralisée de la Belgique était dès lors un sujet d'intérêt pour les autorités kényanes.

Visite d'une délégation de la Province du Congrès populaire du Sichuan (Chine)
(le 11 septembre 2015)

A l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord de coopération entre la province du Sichuan et la Région de Bruxelles-Capitale, initié en 1995, le Président Charles Picqué a reçu le vendredi 11 septembre 2015 une délégation du Congrès populaire de la province du Sichuan, l'occasion de faire le bilan de ces 20 années de coopération et d'esquisser des projets pour l'avenir. L'essentiel de l'entretien s'est déroulé autour du développement du tourisme.

- ***Visite d'une délégation de parlementaires de Bosnie-Herzégovine***
  (le 21 octobre 2015)

Mercredi 21 octobre 2015, une délégation de parlementaires de Bosnie-Herzégovine, rencontrait au Parlement bruxellois le Président Charles Picqué. La délégation était composée de membres de la Chambre des représentants, de membres du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (entité qui englobe les parties bosniaque et croate du pays) et de membres du Parlement de la République serbe (entité qui englobe la partie serbe du pays). La Bosnie-Herzégovine a entamé un débat sur le renforcement de la décentralisation. La rencontre a permis à la délégation d'interroger le Président Charles Picqué sur l'organisation et la répartition des pouvoirs au sein de la Belgique fédérale.

B. LES DÉPLACEMENTS EN BELGIQUE ET À L'ÉTRANGER

B.1. Déplacements du Président

- ***Charles Picqué en visite au Parlement de la Communauté germanophone***
  (4 septembre 2015)

A l'invitation du Président de la Communauté germanophone, Karl-Heinz Lambertz, le Président Charles Picqué s'est rendu à Eupen le vendredi 4 septembre. Ils y ont notamment discuté des transferts de compétences suite à la sixième réforme de l'Etat, de l'éducation à la citoyenneté et des initiatives de relations publiques mises en oeuvre pour rapprocher le citoyen de ses institutions.

B.2. Déplacements des commissions du Parlement

- ***Commission du Logement***

Les cités-jardins de Floréal et du Logis (4 juin 2015)

La commission s'est déplacée aux cités-jardins de Floréal et du Logis, à Watermael-Boitsfort. Après une rencontre avec les instances de ces deux sociétés de logements sociaux, les membres de la commission ont pu visiter certains logements rénovés, ou en cours de rénovation, en présence de représentants de la Commission royale des Monuments et Sites.

Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et de la Mobilité

Les installations de la STIB à Haren (19 janvier 2015)

La commission a visité les installations de la STIB à Haren, où se trouve un dépôt et un atelier de trams, un dépôt et un atelier de bus, ainsi que le dispatching bus. Les députés ont notamment expérimenté l'«aspitram» un dispositif permettant d'aspirer en une fois toutes les saletés présentes dans un tram.

Commission de l'Environnement et de l'Energie chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de la Propreté publique

Le nouvel immeuble de Bruxelles Environnement (10 février 2015)

La commission a visité le nouveau bâtiment de Bruxelles Environnement à Tour et Taxis, d'une conception compatible avec une faible consommation énergétique, et a assisté à une présentation des différents services de l'Institut. Elle a entendu des explications sur la méthode de mesure du bruit des avions et sur la collecte des données, qui servent à établir un cadastre. La commission s'est ensuite rendue sur le site de la ferme «Nos Pilifs» pour observer les décollages des avions en provenance de la piste 25R.

Les abattoirs d'Anderlecht (3 mars 2015)

La commission a visité les abattoirs du quartier de Cureghem. Construits en 1888 et modernisés en 1987, ils comptent quatre lignes d'abattage, une trentaine de salles de découpe, équipés d'une station d'épuration des eaux. Le marché couvert accueille le week-end quelque 600 commerçants. Une nouvelle halle alimentaire a été construite en 2015, avec l'aide de la Région bruxelloise et du FEDER. La commune a imposé une charte de la propreté dans le quartier et l'ASBL «Cultureghem» y développe diverses animations (programmes de jeux, ateliers de cuisine notamment).

Le Biomass Center d'Ypres (19 mai 2015)

La commission a assisté à Ypre à une présentation des activités du centre de traitement de déchets organiques, ainsi que du processus de production du biogaz. Elle a ensuite visité les installations, qui intègrent une station d'épuration ainsi qu'un système de traitement de l'air.

B.3. Participation à des réunions internationales

Assemblée générale des assemblées régionales législatives au sein de l'Union européenne (CALRE)

(Saint-Jacques de Compostelle, du 6 au 8 novembre 2014)

L'assemblée générale de la CALRE, dont le Parlement bruxellois assurait la vice-présidence en 2014, s'est tenue à Saint-Jacques de Compostelle du 6 au 8 novembre 2014. La déclaration de Saint-Jacques de Compostelle a été adoptée à l'unanimité par les participants à la réunion.

Au cours de cette assemblée générale, Raffaele Cattaneo, Président du Conseil régional de Lombardie, a été nommé président pour l'année 2015.

Cinq groupes de travail, sur les thèmes de la subsidiarité, de l'e-démocratie, de la politique européenne de cohésion, de l'égalité des genres et de l'immigration, ont également été instaurés.

Pour plus d'informations : www.calrenet.eu

La CALRE, qu'est-ce que c'est?

Soucieuse de se concerter et d'intervenir davantage dans l'élaboration des décisions prises par l'UE, des assemblées régionales à pouvoir législatif de divers pays ont fondé en 1997 la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), qui rassemblait à l'origine les Parlements des régions allemandes, autrichiennes, espagnoles, italiennes et belges. Depuis, plusieurs assemblées à pouvoir législatif d'autres pays d'Europe ont adhéré au réseau telles celles de l'Ecosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du Nord, de Madère, des Açores…

Depuis sa création, les présidents des assemblées régionales, considérant que le niveau régional met en oeuvre des politiques plus proches du citoyen, revendiquent d'être davantage associés au processus décisionnel européen. Le plus proche des trois niveaux de décision (Europe, Etat national, Région) est, selon eux, le mieux placé pour surveiller le respect du principe de subsidiarité : l'UE ne devrait intervenir que lorsque le niveau de pouvoir national, régional ou local n'est pas adéquat. Ils considèrent, par ailleurs, que la globalisation rend encore plus nécessaire le renforcement du processus de régionalisation et de décentralisation.

Assemblée Interparlementaire Benelux

L'Union Benelux (acronyme de Belgique, Nederland, Luxembourg) est une union économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg qui se sont unis à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour former une entité économique plus forte face à des pays voisins plus grands.

L'assemblée interparlementaire Benelux, dit parlement Benelux, rend des avis aux gouvernements de ces trois pays afin d'améliorer et de stimuler la coopération économique et transfrontalière.

Sept membres de la Chambre des représentants, trois membres du Sénat, cinq membres du parlement flamand, deux membres du parlement de la Communauté française, deux membres du parlement wallon, un membre du parlement bruxellois et un membre du parlement de la Communauté germanophone siègent au sein du parlement Benelux au côté de 21 élus néerlandais et de sept élus luxembourgeois.

Monsieur Willem Draps (MR), Président de la commission Finances et Mobilité, y représente le Parlement Bruxellois.

Les séances plénières du Parlement se tiennent alternativement, par tranche de deux ans, à Bruxelles, La Haye ou Luxembourg.

La dernière session du Parlement Benelux présidée par le Grand-Duché de Luxembourg a eu lieu à Luxembourg les 12 et 13 décembre 2014, l'occasion pour informer les membres des modifications dans la composition de l'assemblée intervenues suite aux élections (fédérales, régionales et européennes) belges du 25 mai 2015.

Le Parlement Benelux siégera en 2015 et 2016 à Bruxelles, au Sénat, sous la présidence – belge – de Mme Maya Detiège, députée fédérale sp.a.

Lors de la session plénière des 12 et 13 juin 2015, le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Didier Reynders a présenté le rapport annuel 2014 de l'Union Benelux et le rapport sur la politique extérieure de l'Union : le développement durable, la sécurité et l'énergie ont été établies comme priorités pour la Belgique.

La présidence luxembourgeoise de l'UE (juillet – décembre 2015) a clairement établi les migrations comme thème majeure de ses priorités.

En ce qui concerne les frais de « roaming » (frais d'itinérance) européens, dont la suppression avait été annoncée pour fin 2015, reportée en 2018, le Parlement Benelux a adopté une résolution qui demande aux gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois de se concerter pour imposer aux opérateurs la fin des frais d'itinérance entre les trois pays, ce qui serait l'ébauche d'un projet européen plus vaste.

Pour plus d'informations sur les travaux du Parlement Benelux : www.beneluxparlement.eu dans la rubrique documents.

LE PERSONNEL

A. LES SERVICES

A. LES SERVICES

Nomination d'un nouveau Secrétaire général

Lors de la séance plénière du 27 mars 2015, M. Patrick Vanleemputten a été nommé, par l'Assemblée plénière, Secrétaire général (Greffier) du Parlement bruxellois à partir du 1er avril 2015. M. Michel Beerlandt, Directeur général (Greffier adjoint), a assumé la fonction de Secrétaire général durant la période intermédiaire (1er avril 2014 – 31 mars 2015).

Bruxellois, marié et père de trois enfants, diplômé en droit de l'ULB, agrégé de l'enseignement, M. Patrick Vanleemputten a un parcours professionnel essentiellement public qui le mène de la recherche à l'ULB en 1979, par l'administration communale de Woluwé-Saint-Pierre de 1981 à 1984, à la Chambre des Représentants où il est attaché au service au sercice législatif et au secrétariat général de 1984 à 1989.

Dès l'avènement de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, il collabore à la création et à l'organisation du service législatif du Parlement dont il prend la direction en 2006.

Son expérience académique et de terrain le mène à exercer, pendant de nombreuses années, des charges d'enseignement à la Haute Ecole Francisco Ferrer. Il y a dispensé, à des étudiants en Master de sciences administratives et de gestion publique, des cours sur les institutions bruxelloises, de droit public ou encore sur les aspects du fédéralisme en Belgique.

A.1. Les Services

Les services constituent le Greffe et sont communs au Parlement régional et à l'Assemblée réunie; ils sont dirigés par le greffier. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint. Le greffier et le greffier adjoint doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et connaître suffisamment l'autre langue nationale.

Le greffier, nommé par le Parlement a rang de secrétaire général, exécute les décisions du Parlement. Au nom du Bureau, il tient les archives du Parlement et a autorité sur le personnel. Il assiste aux séances du parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi, et conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

Services (rue du Chêne, 22)
Adresse postale: Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1005 Bruxelles
Téléphone: 02 549 62 11 - Télécopieur: 02 549 62 12
Courriel: greffe@parlement.brussels

Secrétaire général (greffier)
M. Patrick Vanleemputten
Téléphone: 02 549 62 97 - Télécopieur: 02 549 62 12
Courriel: greffe@parlement.brussels

Directeur général (greffier adjoint)
M. Michel Beerlandt
Téléphone: 02 549 63 64 - Télécopieur: 02 549 62 12
Courriel: greffe@parlement.brussels

Les services sont composés du Secrétariat général et des directions Personnel & Finances, des services législatifs, des comptes rendus, Infrastructure & logistique.

Secrétariat général

Le secrétariat général comprend le secrétariat du greffier et du greffier adjoint, le service juridique et les services, des relations publiques et internationales, de l'informatique, de la prévention et des archives.

Service juridique: ce service est en cours de création et gèrera essentiellement le secrétariat de la Commission bruxelloise de contrôle, le contentieux, et fournit une assistance juridique interne à l'ensemble des services du Parlement.

Secrétariat : téléphone : 02 549 63 65 courriel : greffe@parlement.brussels

Service des relations publiques et internationales: est en charge du protocole, des relations avec la presse, de l'accréditation des journalistes officiels, des relations internationales, des passeports internationaux, des réceptions, etc.

Chef de service: Mme Dominique Desprechins (première conseillère)
Secrétariat: téléphone: 02 549 62 04 - Courriel: relationspubliques@parlement.brussels

Service de l'informatique: assure l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, achète les nouveaux matériels et logiciels, analyse et programme des applications, gère le réseau, assure les formations spécialisées, ...

Chef de service: M. Emmanuel Willems (premier conseiller)
Téléphone: 02 549 64 21 - courriel : informatique@parlement.brussels

Service de la prévention: gère tous les aspects de la prévention et de la protection au travail pour les services du Parlement, ce service est en cours de création. Ce service excerce ses fonctions en collaboration avec le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT). Ce Comité, composé paritairement, traite les différents aspects relative au bien-être et à la sécurité des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Conseiller de prévention f.f. : M Yves Clocquet de Blauwe
Secrétariat : téléphone : 02 549 63 65 courriel : prevention@parlement.brussels

Service des archives: ce service est en cours de création et sera en charge de toute la gestion des archives du Parlement,.

Secrétariat: téléphone: 02 549 63 65 courriel: greffe@parlement.brussels

Direction Personnel & Finances

Service Députés & Personnel: en charge du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la seule liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés et des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leurs sont octroyés. Il s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances, du service social, des cours et des formations,...

Anciens députés: responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'ASBL Caisse de retraite.

Service des finances et comptabilité: établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, ...

Directeur: M. Dirk Lichtert (directeur d'administration)
Contacts:
Secrétariat: 02 549 62 02
Députés & Personnel: personnel@parlement.brussels
Finances et comptabilité: comptabilité@parlement.brussels
Anciens députés: caissederetraite@parlement.brussels

Direction des services législatifs

Séances plénières: établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les questions orales et écrites.

Commissions et études: prépare les réunions de commissions et en rédige les procès-verbaux.

Données législatives en documentation: gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet.

Affaires européennes: chargé entre autre du suivi de la procédure de contrôle du respect du principe de subsidiarité par les projets d'actes législatifs européens, du suivi des activités du parlement bruxellois au sein de la Conférence des assemblées législatives régionales de l'Union européenne (CALRE) et de la coopération interparlementaire avec le parlement européen.

Traduction vers le néerlandais
Traduction vers le français

Directeur : M. Jean-Luc Robert (directeur d'administration)
Contacts :
Secrétariat: 02 549 62 86
Séances plénières: seancesplenieres@parlement.brussels
Commissions & études: commissions@parlement.brussels
Données législatives et documentation: documentation@parlement.brussels
Traduction vers le néerlandais: traductionfr@parlement.brussels
Traduction vers le français: traductionnl@parlement.brussels

Direction Infrastructure & Logistique

Service infrastructure *:* gère la rénovation et l'entretien des bâtiments, ainsi que l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et les installations électriques, sanitaires et de sécurité, le chauffage, les installations de téléphonie, les fax, les photocopieuses, les installations de vote,...

Gestion administrative : gère l'équipement (meubles, œuvres d'art,…) dans les locaux, les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts, …), établit les bons de commande, gère les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB/MTB, les plaques P, les parkings, l'inventaire, les listes téléphoniques

Logistique : Il s'agit des huissiers, de l'économat, de la téléphonie, de l'accueil, de l'expédition, de la cuisine et du garage.

Directrice : Mme Joëlle Rosenoër (directrice d'administration)
Contacts :
Secrétariat : 02 549 62 38
Service Infrastructure : servicetechnique@parlement.brussels
Gestion administrative : gestionadministrative@parlement.brussels
Economat : economat@parlement.brussels
Expédition & imprimerie : expedition@parlement.brussels
Ecolabel : ecolabel@parlement.brussels

Direction des comptes rendus

Cette direction est chargée de la rédaction du compte rendu intégral des débats en séance plénière et des réunions de commission au cours desquelles sont examinées des interpellations et des questions orales. Elle assure ensuite la traduction résumée des interventions, la mise en page des comptes rendus et leur publication sur le site internet du parlement bruxellois.

Directrice : Mme Anne Van Asbroeck (directeur d'administration)
Contact :
Secrétariat : 02 549 68 02
scr@parlement.brussels

• **Organigramme**

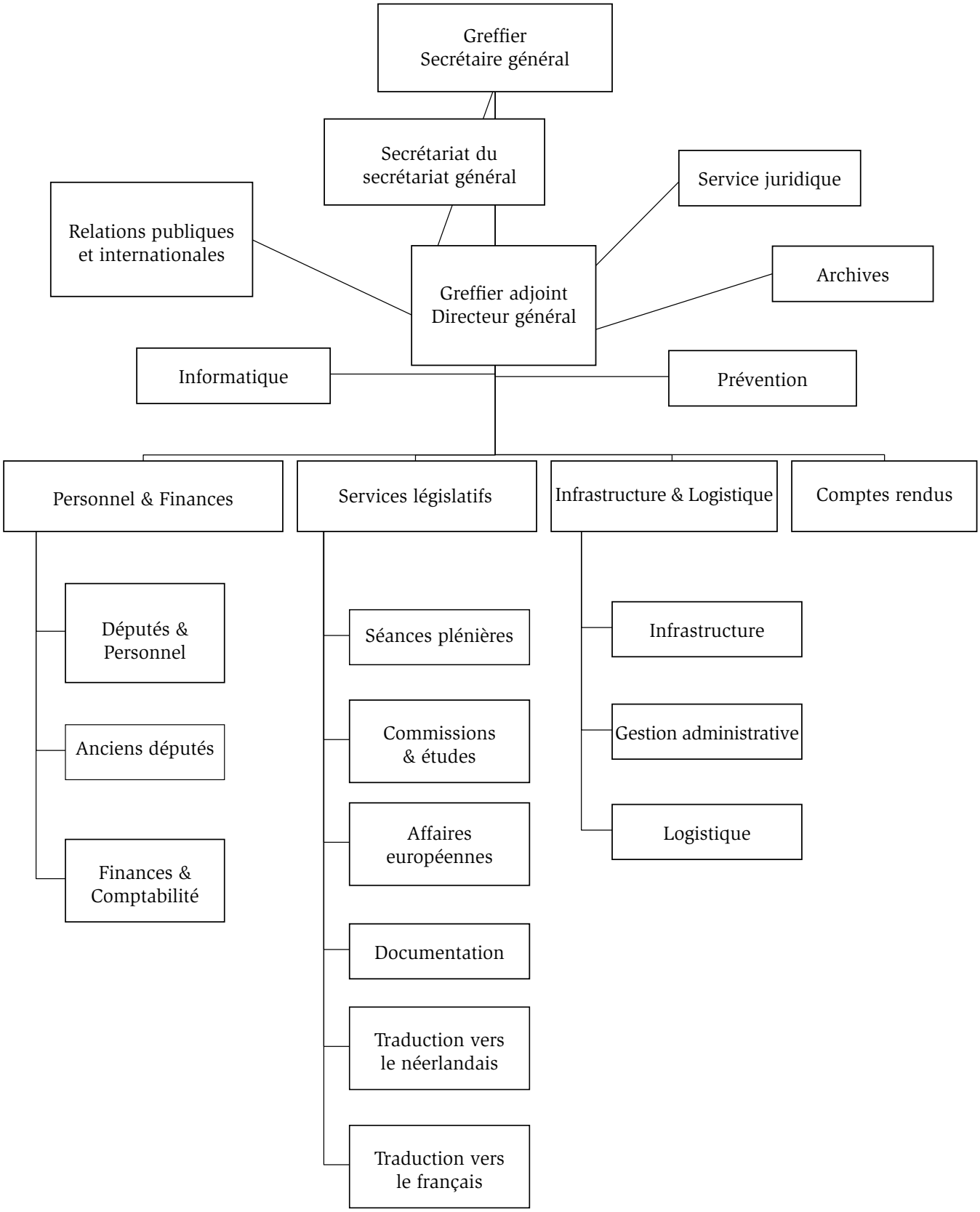

• ***Répartition des membres du personnel***

Par niveau :

Niveau A	48	30 hommes : 62,52 %	18 Femmes: 37,5 %
Niveau B 1	20	7 hommes : 35 %	13 Femmes: 65 %w
Niveau B 2	8	3 hommes : 37,5 %	5 Femmes: 62,5 %
Niveau C	53	31 hommes : 58,5 %	22 Femmes: 41,5 %
Total	**129(*)**	**71 hommes : 55 %**	**58 femmes : 45 %**

Par sexe : Hommes : 71 (55,04%) - Femmes : 58 (44,96%)

Régime de travail :

(*)	100 %	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	33 %	0 %	Total
	85	8	13	1	11	6	1	2	2	**129**

Par âge :

Tranche d'âge	Nombre
20 < A ≤ 30	1
30 < A ≤ 40	17
40 < A ≤ 50	46
50 < A ≤ 60	54
60 < A	11
	129

L'âge moyen des membres du personnel est de 50 ans.

• **Les membres du personnel suivants ont quitté le Parlement en 2014-2015**

– M. Serge Govaert (greffier) est pensionné depuis le 1er avril 2015 ;
– Mme Franca School (direction de l'infrastructure et de la logistique) est pensionnée depuis le 1er juin 2015.

• **Les personnes suivantes ont rejoint les services permanents du Parlement en 2014-2015**

– M. Emmanuel Willems a été nommé à l'essai le 1er février 2015 en qualité de premier conseiller-informaticien au Secrétariat général ;
– M. Bernard Herremans a été nommé à l'essai le 16 février 2015 en qualité d'attaché à la direction Personnel & Finances. Le 1er novembre 2015, il a été muté à la direction des Services Législatifs,
– M. Hakim Ouindi a été nommé à l'essai le 29 mai 2015 en qualité d'huissier à la direction Infrastructure & Logistique ;
– Mme Danielle Konings a été nommée à l'essai le 1er juin 2015 en qualité d'huissière à la direction Infrastructure & Logistique ;
– Mme Valentine Gilbert a été nommée à l'essai le 16 septembre 2015 en qualité de conseillère adjointe-gestionnaire des bâtiments à la direction Infrastructure & Logistique ;
– Mme Marijke Staessens a été nommée à l'essai le 1er décembre 2015 en qualité de commis-dactylographe à la direction Infrastructure & Logistique.

• Membres du personnel temporaires

– Mme Els Brems a été désignée le 1er octobre 2015 en qualité de rédactrice-traductrice temporaire à la direction des Comptes-rendus ;
– Mme Sandra Noben a été désignée le 18 novembre 2014 en qualité de rédactrice-traductrice temporaire à la direction des Comptes-rendus ;
– Mme Lydia De Braekeleer a été désignée le 20 avril 2015 en qualité d'huissière temporaire temporaire à la direction Infrastructure & logistique ;
– M. Olivier Henderickx été désigné le 1er mai 2015 en qualité d'huissier temporaire à la direction Infrastructure & logistique.

• Membres du personnel décédés

Est à déplorer le décès de M. Thierry Van Hecke (direction des comptes rendus – décédé le 7 avril 2015).

• Le cabinet du présidence et de la première vice-présidence

Contacts:
Cabinet du président – M. Charles Picqué
Directeur de cabinet : M. Olivier Pirotte
Téléphone : 02 549 63 31 - Télécopieur: 02 549 63 35
Courriel : présidence@parlbru.irisnet.be

Cabinet du premier vice-président – M. Fouad Ahidar
Directeur de cabinet : M. Wim Smet (mi-temps) – Mme Sahila Raiss (mi-temps)
Téléphone: 02 549 63 41 - Télécopieur: 02 549 63 50
Courriel: fahidar@bruparl.irisnet.be

• Le Conseil de direction

Composition :
M. Patrick Vanleemputten, greffier
M. Michel Beerlandt, greffier adjoint
Mmes Anne Van Asbroeck, Joëlle Rosenoer et MM. Jean-Luc Robert, Dirk Lichtert, directeurs d'administration

• Le Comité du personnel

Composition :
M. Laurent Lefèvre, président
Mme Peggy De Cock, vice-présidente
M. Benjamin Desaive, secrétaire
M. Jean-Pierre Cornelissen
M. Vincent Delannoy
M. Sergio Ascaride
M. Bienne Baron
M. Didier Bastin
M. Michel Lenoir
Mme Sophie Dumoulin

Le ***conseil de direction*** doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut émettre un avis sur les propositions des autorités du parlement relatives au statut du personnel ou à une catégorie de personnel, ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le ***comité du personnel*** représente les intérêts du personnel auprès des autorités du parlement et assure le contact entre les autorités du parlement et le personnel. Il doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut porter à la connaissance des autorités du parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel; il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature.

Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du parlement sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et en général sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

LE PARLEMENT GESTIONNAIRE DE SON BÂTIMENT

A. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
B. LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
C. LES MESURES DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

A. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les mesures prises pour économiser l'énergie ont donné des résultats positifs. En effet, les consommations annuelles d'électricité et de gaz dans les bâtiments du Parlement (surface : ± 22.500 m²) sont en baisse depuis 7 ans comme nous le montrent les graphiques ci-dessous.

A.1. Électricité

Graphique comparatif des consommations d'électricité (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Consommations : 2009-2014, années complètes, 2015 (partim)
Electricité : consommation annuelle

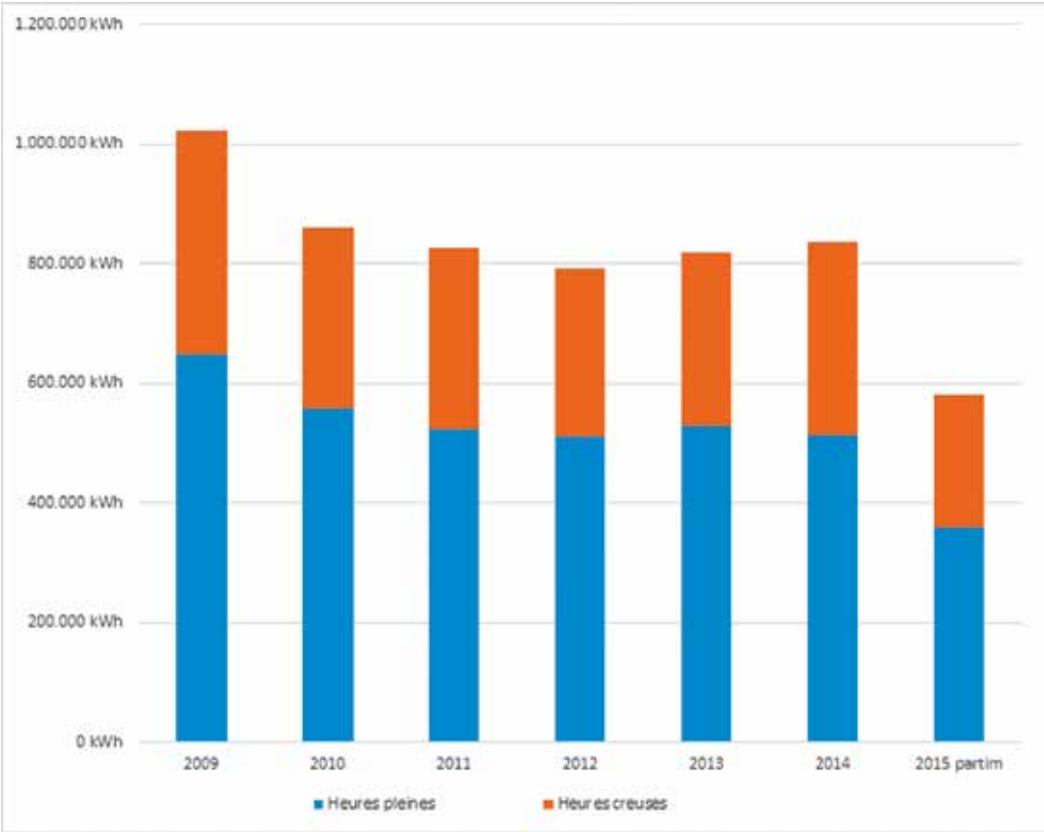

A.2. Gaz naturel

Tableau comparatif des consommations normalisées de gaz (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Consommations : 2009-2014, années complètes, 2015 (partim)

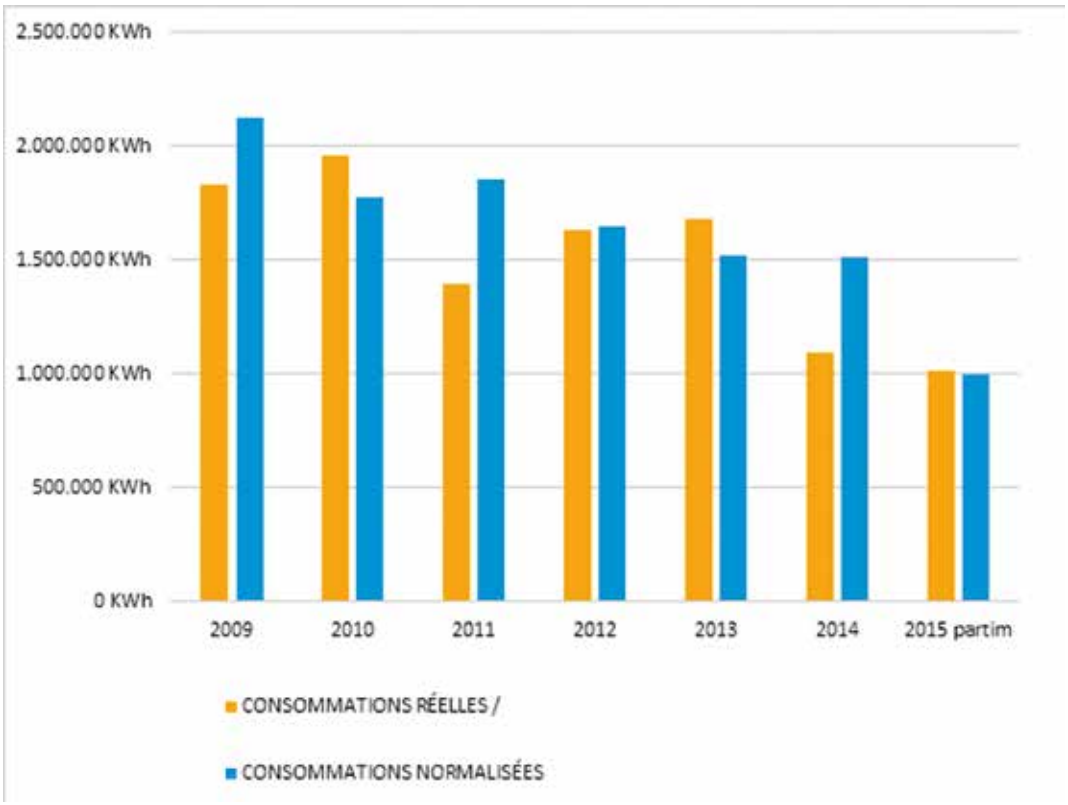

Consommation réelle de gaz : mesurée par le compteur de gaz – 1 m³ de gaz naturel pauvre correspond à 9,16 kWh (kilo Watt heure)

Consommation normalisée : c'est la rendre insensible aux conditions climatiques. On ramène la consommation à ce qu'elle aurait été si le climat de l'année avait été celui d'une année moyenne.

On peut calculer les consommations normalisées par une simple règle de trois : consommation normalisée = consommation réelle x degrés jours normaux du lieu/ degrés jours du lieu de la période d'observation.

A.3 Eau

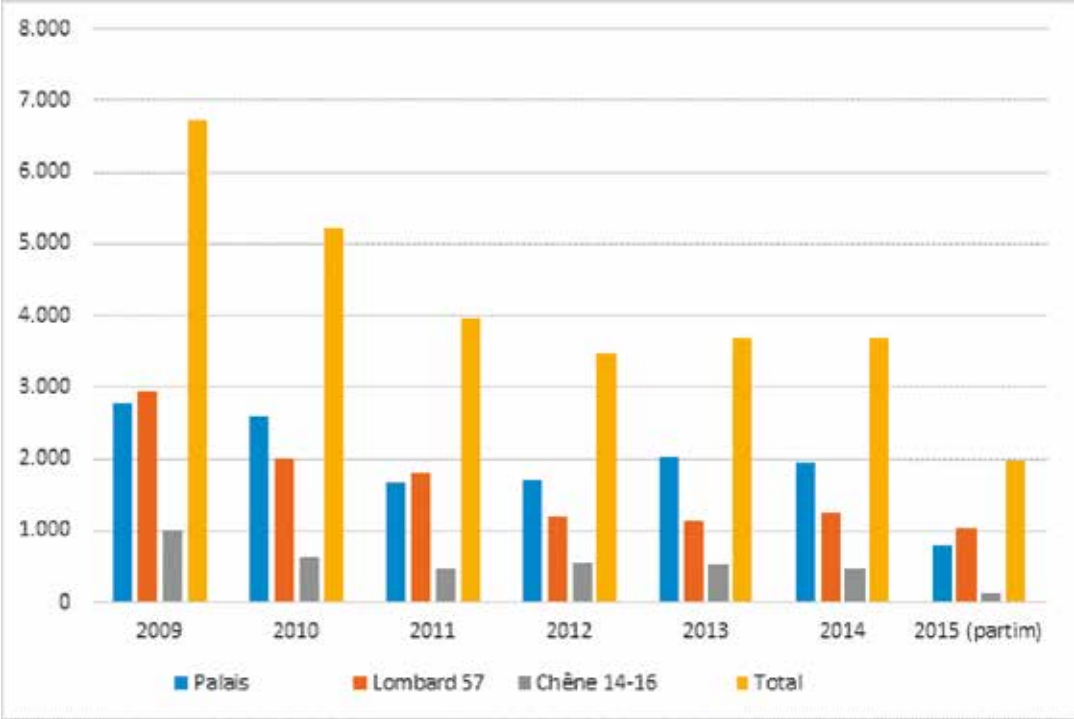

B. LES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU PARLEMENT

Durant l'année 2014-2015, le Parlement a entrepris différents chantiers d'envergure.

B.1 Restauration et isolation des châssis

La restauration et l'isolation des châssis du Palais de Limminghe a été lancée le 28 avril 2014 sous la direction du bureau d'architecture Ma² – Metzger et associés –.

La restauration vise le maintien de la valeur historique, raison pour laquelle avant l'entame de cette opération, le bureau d'architecture a réalisé une étude historique qui a permis d'identifier les époques de construction des différents corps de bâtiments, qui furent regroupés et transformés au cours des siècles pour former l'ensemble que l'on connaît aujourd'hui.

L'ensemble des interventions suit une logique propre par façade en lien avec son époque de construction.

De manière générale, la restauration des châssis comprend:

a. la restauration des menuiseries par :
   - l'ajout de petits bois pour les châssis classés concernés ;
   - le remplacement du jet d'eau et la mise au point de 3 points d'évacuation par châssis ;
   - le remplacement du nez de la pièce d'appui ;
   - la greffe de bois, qui permet de remplacer une partie de bois endommagée tout en conservant la pièce d'origine. Le bois doit être identique à celui existant (chêne) et placé dans le même sens des fils.
   - le redressement des assemblages, ceux-ci sont remis d'équerre en atelier et souvent collés pour éviter que le problème ne ressurgisse ultérieurement. Le menuisier prendra soin de vérifier que la « frappe » du dormant et de l'ouvrant s'emboite parfaitement.

b. l'amélioration de la qualité thermique et acoustique par:
   - l'insertion d'un simple vitrage isolant pour les parties classées ;
   - la pose d'un joint souple à la jonction de l'ouvrant et du dormant ;
   - la rénovation du mastic autour du vitrage, participant à la fixation du vitrage et empêchant la pénétration de l'eau de ruissellement dans le bois ;
   - le remplacement du joint au mortier entre le châssis et la façade extérieure par un joint de mastic élastique ;

La restauration des châssis, tout en préservant leur valeur historique et en augmentant l'isolation thermique et acoustique pour un plus grand confort des utilisateurs du Palais de Limminghe, classé par arrêté du 9 février 1995, est un important défi à relever.

La restauration de la quincaillerie a été confiée à la société Vervloet.

B.2 Inventaire Amiante

Le Parlement a fait réaliser en 2014 un inventaire amiante dans ses différents bâtiments. Bien que, dans les rénovations successives, l'amiante ait été systématiquement enlevée, il s'avère qu'à certains endroits, il y en a encore, sans pour autant représenter un danger puisque l'amiante se présente alors sous forme solide et dans des espaces fermés. Un plan de gestion de l'amiante a été élaboré et en organise l'enlèvement systématique.

Dans une première phase, une entreprise spécialisée a traité les lieux où les matériaux contenant de l'amiante étaient endommagés :

- calorifugeage de tuyaux de chauffage dans des locaux d'archives au sous-sol ;
- chaufferie – conduit d'évacuation de gaz de combustion du groupe de secours ;
- combles – calorifugeage de tuyaux d'eau chaude sanitaire et vase d'expansion ;
- trappe de visite des cheminées des chaudières en plaques carton ;
- vantaux ascenseur 14-16

Un marché public a également été lancé pour l'enlèvement d'ardoises artificielles en amiante-ciment (chrysotile). Les ardoises étant jugées en bon état par Bruxelles Environnement, il s'agit d'un enlèvement simple sans permis d'environnement.

B.3 Restauration de l'ancien Relais postal « La Couronne d'Espagne »

Après avoir érigé un nouveau bâtiment au Lombard 77, loué au Parlement francophone bruxellois, le Parlement s'attèle actuellement, avec le même auteur de projet, au projet de restauration de l'ancien Relais postal « La Couronne d'Espagne ».

Le Relais postal fut probablement établi à l'époque du bombardement de Bruxelles par les Français en 1695. La place de la Vieille Halle aux Blés accueillit un service de diligence et de courrier qui desservait les régions méridionales du pays, la France, l'Allemagne et l'Espagne.

En façade de la place de la Vieille Halle aux Blés, le Relais était une hôtellerie « A la Couronne d'Espagne » et présentait l'organisation caractéristique des anciens relais, avec un portail à rue ouvrant sur un passage carrossable, qui menait à une cour entourée de garages et de remises.

Une première demande de permis unique a été introduite pour la restauration du Relais postal le 15 janvier 2015.

L'auteur de projet et les bureaux spécialisés élaborent actuellement un projet modificatif.

Le projet modificatif de restauration du relais postal, enclavé entre le Palais de Limminghe, le bâtiment Lombard 77 et les appartements Citydev du côté de la Vieille Halle aux Blés, vise entre autres, à améliorer son accessibilité. Le Relais postal sera accessible via le 22 rue du Chêne, par le Palais de Limminghe, via le Lombard 77 en passant par un sas vitré entre les deux bâtiments, via le jardin du Gouverneur et via la place de la Vieille Halle aux Blés pour les PMR et le SIAMU.

Pour faciliter l'accès via le Palais de Limminghe, la trémie de l'ascenseur mitoyenne au Relais postal accueillera une cabine PMR double face, qui permettra également l'accessibilité en interne au Relais postal.

L'accessibilité via le Jardin du Gouverneur sera assurée à la fois via l'élément de transition vitré entre le Lombard 77 et le Relais postal et via la porte fenêtre du local au rez-de-chaussée de l'aile est du Palais qui deviendra un hall d'accès au Relais postal directement accessible depuis le Jardin.

Au rez-de-chaussée du Relais postal, le Parlement prévoit une salle polyvalente qui aura une certaine majestuosité de par la façade à arcades. L'entrée principale sera localisée au milieu du pignon Nord sous le sas, de manière à créer un lien visuel avec la façade à arcades dès l'entrée principale donnant accès à la salle polyvalente.

Les étages seront dévolus à l'administration du Parlement.

Les abords du Relais postal du côté de la Vieille Halle aux Blés seront réaménagés et en grande partie minéralisés pour assurer la perméabilité nécessaire du sol et le respect des fonctions historiques. Une grande partie de la cour sera recouverte de pavés.

C. LES MESURES DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2003, le Parlement s'est vu octroyer le label " entreprise eco-dynamique " de Bruxelles Environnement (IBGE). Il s'agit d'un label de qualité pour les efforts des entreprises et institutions bruxelloises sur le plan écologique. Depuis 2010, le Parle ment est porteur de deux étoiles du label.

Le 11 février 2014, le Parlement a reçu à nouveau deux étoiles. Le rapport du jury soulignait les points d'actions positifs suivants:

- diminution des consommations brutes d'énergie: gaz, électricité, eau et papier;
- suivi hebdomadaire des consommations d'énergie et d'eau ;
- mise en place des sondes pour les régulations de chauffage;
- construction d'un bâtiment basse énergie a la rue du Lombard 77 (le nouveau siège du Parlement francophone bruxellois);
- impact de la décision de diminuer de 50% les contingents de papier à lettres et d'enveloppes

La demande pour plus d'emplacements pour les vélos a également été rencontrée.

ANNEXE

25 ANS DE TRAVAIL LÉGISLATIF EN RÉGION BRUXELLOISE – BREF APERÇU

PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

Timeline

25 ans jaar

Parlement bruxellois
Brussels Parlement

1989 | 1995

29|08|1991

L'ordonnance organique du 29 août 1991 jette les bases du cadre juridique de la **planification** et de **l'urbanisme** et du lancement du **premier Plan régional de Développement (PRD)**

De ordonnantie van 29 augustus 1991 legt de rechtsgrond vast van de **planning** en de **stedenbouw** en de start van het **eerste Gewestelijke Ontwikkelingsplan (GOP)**

03|12|1992

L'ordonnance du 3 décembre 1992 crée un organisme de droit public chargé d'assurer le **développement du Port de Bruxelles** et établit de meilleures synergies entre les transports par eau, par voie ferrée et par route

De ordonnantie van 3 december 1992 richt een publiekrechtelijk orgaan op dat werk moet maken van de **ontwikkeling van de Haven van Brussel** en moet zorgen voor betere synergieën inzake transport via het water, het spoor en de weg

04|03|1993

L'ordonnance du 4 mars 1993 règle la **conservation du patrimoine bruxellois**

De ordonnantie van 4 maart 1993 regelt **het behoud van het onroerende erfgoed**

08|04|1993

L'ordonnance du 8 avril 1993 crée le **Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales**. Elle est modifiée en 2002 pour permettre au Fonds d'agir comme centrale de prêts pour les communes, les CPAS, les intercommunales et les hôpitaux publics

De ordonnantie van 8 april 1993 richt het **Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën** op en is in 2002 gewijzigd om het fonds in staat te stellen op te treden als leningscentrale voor de gemeenten, de OCMW's en de openbare ziekenhuizen

07|10|1993

L'ordonnance du 7 octobre 1993 vise à revitaliser les quartiers anciens et organise les **contrats de quartiers**

De ordonnantie van 7 oktober 1993 strekt ertoe de oude wijken nieuw leven in te blazen en regelt de **wijkcontracten**

03|01|1994

L'ordonnance du 13 janvier 1994 organise la promotion du **commerce extérieur**

De ordonnantie van 13 januari 1994 regelt de bevordering van de **buitenlandse handel**

10|03|1994

L'ordonnance du 10 mars 1994 organise le mécanisme de répartition de la **dotation générale aux communes**

De ordonnantie van 10 maart 1994 regelt de verdeling van de **algemene dotatie aan de gemeenten**

08|09|1994

L'ordonnance du 8 septembre 1994 crée le **Conseil économique et social** de la Région de Bruxelles-Capitale

De ordonnantie van 8 september 1994 richt de **Economische en Sociale Raad** voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op

1995 | 1999

L'ordonnance du 22 décembre 1995 met en oeuvre le refinancement et la restructuration du **réseau hospitalier public bruxellois** et crée la structure faîtière **IRIS** (dont les premiers jalons ont été posés par l'ordonnance du 13 avril 1995)

22|12|1995

De ordonnantie van 22 december 1995 regelt de herfinanciering en de herstructurering van het **Brussels openbaar ziekenhuisnetwerk** en richt de **IRIS**-koepelstructuur op (waarvan de eerste bakens zijn uitgezet door de ordonnantie van 13 april 1995)

L'ordonnance du 12 février 1998 institue les **Agences immobilières sociales** (AIS)

12|02|1998

De ordonnantie van 12 februari 1998 richt de **Sociale verhuurkantoren** (SVK's) op

Le plan stratégique du gouvernement établit en 1998 le **Plan IRIS I**, premier outil de planification consacré à la mobilité

1998

Het strategisch plan van de regering stelt in 1998 het **IRIS 1-plan** vast, het eerste plannings-instrument voor de mobiliteit

L'ordonnance du 14 mai 1998 organise la **tutelle administrative sur les communes** tout en veillant à ménager leur autonomie

14|05|1998

De ordonnantie van 14 mei 1998 regelt het **administratief toezicht op de gemeenten** maar houdt rekening met hun autonomie

L'ordonnance du 25 mars 1999 harmonise les procédures liées à la répression des **infractions en matière environnementale**

25|03|1999

De ordonnantie van 25 maart 1999 brengt de procedures voor de bestraffing van **milieuovertredingen** in overeenstemming met elkaar

L'ordonnance du 22 avril 1999 crée un Fonds bruxellois de garantie visant à **faciliter l'accès au crédit des PME et des indépendants**

22|04|1999

De ordonnantie van 22 april 1999 richt een Brussels waarborgfonds op om **de toegang tot krediet voor de KMO's en de zelfstandigen te vergemakkelijken**

L'ordonnance du 22 avril 1999 organise la **gestion des déchets papier/carton**

22|04|1999

De ordonnantie van 22 april 1999 regelt het **beheer van het papier- en kartonafval**

L'ordonnance du 20 mai 1999 crée la **Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (devenu citydev en 2013)** avec pour mission la **promotion du développement économique et la rénovation urbaine**

20|05|1999

De ordonnantie van 20 mei 1999 richt de **Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (in 2013 citydev geworden)** op, teneinde **de economische ontwikkeling en de stadsrenovatie te bevorderen**

1999 | 2004

03|03|2000

L'ordonnance du 3 mars 2000 modifie le Code du logement social en vue de simplifier l'inscription dans une des 33 sociétés de **logements sociaux**. Une autre ordonnance instaure les **conseils consultatifs des locataires**

De ordonnantie van 3 maart 2000 wijzigt de Sociale Huisvestingscode met het oog op de vereenvoudiging van de inschrijving in een van de 33 maatschappijen voor **sociale huisvesting**. Een andere ordonnantie voert **adviesraden voor huurders** in

18|01|2001

L'ordonnance du 18 janvier 2001 organise l'**ORBEM** (Office régional bruxellois de l'emploi) devenu **ACTIRIS** en 2007

De ordonnantie van 18 januari 2001 organiseert de **BGDA** (Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsvoorziening) die in 2007 werd omgedoopt tot **ACTIRIS**

18|07|2002

L'ordonnance du 18 juillet 2002 accorde le **droit de préemption** sur les immeubles abandonnés ou insalubres

De ordonnantie van 18 juli 2002 verleent **voorkooprecht** op verlaten of ongezonde gebouwen

20|12|2002

L'ordonnance du 20 décembre 2002 diminue les droits de succession sur les habitations familiales, simplifie les tarifs des **droits de succession** et augmente les exemptions pour les successions en ligne directe

De ordonnantie van 20 december 2002 verlaagt de successierechten op gezinswoningen, vereenvoudigt de tarieven van de **successierechten** en verhoogt de vrijstelling voor de successies in rechte lijn

17|07|2003

L'ordonnance du 17 juillet 2003, complétée par l'ordonnance du 1er avril 2004 coordonne toutes les législations éparses sur le logement adoptées depuis la création de la Région dans le **«Code bruxellois du logement»**

De ordonnantie van 17 juli 2003, aangevuld door de ordonnantie van 1 april 2004, coördineert in de **«Brusselse Huisvestingscode»** alle verspreide wetgeving over huisvesting die werd aangenomen sedert het Gewest tot stand kwam

18|03|2004

L'ordonnance du 18 mars 2004 agrée et finance les initiatives locales de développement de l'emploi et les **entreprises d'insertion**. Ces entreprises veillent à mettre à l'emploi des personnes peu qualifiées et exclues des circuits traditionnels de mise à l'emploi

De ordonnantie van 18 maart 2004 erkent en financiert de lokale initiatieven voor de ontwikkeling van de werkgelegenheid en de **inschakelingsbedrijven**. Die bedrijven zorgen voor de tewerkstelling van laaggeschoolde personen die geen job vinden in de traditionele werkgelegenheidscircuits

18|03|2004

L'ordonnance du 18 mars 2004 vise à donner l'**accès à l'information relative à l'environnement**. Les autorités publiques sont tenues de fournir l'information au public dans un délai raisonnable

De ordonnantie van 18 maart 2004 regelt **de toegang tot informatie betreffende het leefmilieu**. De overheden zijn verplicht het publiek informatie te verschaffen binnen een redelijke termijn

13|05|2004

L'ordonnance du 13 mai 2004 fait aboutir l'élaboration du **COBAT** (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) après une dizaine de remaniements de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991

De ordonnantie van 13 mei 2004 voltooit de opstelling van het **BWRO** (Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening), na een tiental bijsturingen van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw

2004 | 2009

20|07|2005

L'ordonnance du 20 juillet 2005 crée la **Société d'Acquisition foncière (SAF)**. Cette société dont les capitaux sont ouverts au privé permet à la Région d'acquérir des terrains à Bruxelles et lui permet ainsi une **maîtrise foncière par les pouvoirs publics**

De ordonnantie van 20 juli 2005 richt de **Maatschappij voor Vastgoedverwerving (MVV)** op. Via die maatschappij, waarin privé-investeerders een kapitaaldeelneming kunnen nemen, kan het Gewest gronden in Brussel kopen en aldus **een openbaar grondbeleid voeren**

12|05|2006

L'ordonnance du 12 mai 2006 engage les pouvoirs adjudicateurs régionaux et communaux à intégrer des **critères éthiques et environnementaux** dans les marchés financiers qu'ils lancent

De ordonnantie van 12 mei 2006 verplicht de gewestelijke en gemeentelijke aanbestedende overheden ertoe **ethische en milieucriteria** op te nemen in de overheidsopdrachten voor financiële diensten die ze uitschrijven

19|07|2007

L'ordonnance du 19 juillet 2007 organise **l'aide aux communes** qui s'engagent à tendre vers l'équilibre budgétaire ou à s'y maintenir

De ordonnantie van 19 juli 2007 regelt de **bijstand aan de gemeenten** die zich ertoe verbinden naar het begrotingsevenwicht te streven of zich eraan te houden

19|07|2007

L'ordonnance du 19 juillet 2007 vise à créer, par le biais de **contrats conclus entre la Région et les communes, un climat propice au développement de l'activité économique de la Région**

De ordonnantie van 19 juli 2007 strekt er, via **overeenkomsten tussen het Gewest en de gemeenten, toe een gunstig klimaat te scheppen voor de ontwikkeling van de economische activiteit in het Gewest**

08|09|2008

Les trois ordonnances du 8 septembre 2008 **luttent contre la discrimination** et promeuvent l'égalité de traitement en matière d'emploi. Elles transposent trois directives européennes et créent un cadre pour la **promotion de l'égalité des chances**

De drie ordonnanties van 8 september 2008 **bestrijden discriminatie** en bevorderen de gelijkheid van behandeling op het vlak van werkgelegenheid. Ze zetten drie Europese richtlijnen om en scheppen een kader voor de **bevordering van de gelijkheid van kansen**

19|12|2008

L'ordonnance du 19 décembre 2008 établit des **règles** strictes dans **l'attribution des logements** dépendants des communes et CPAS

De ordonnantie van 19 december 2008 stelt strikte **regels** vast voor de **toekenning van de woningen** die afhangen van de gemeenten en de OCMW's

2008

Le plan stratégique du gouvernement établit en 2008 le **Plan IRIS II** visant à la **réduction de la pression automobile**

Het strategisch plan van de regering mondt in 2008 uit in het **IRIS II-Plan**, dat ertoe strekt de **druk van het autoverkeer te verminderen**

30|01|2009

L'ordonnance du 30 janvier 2009 organise la **subsidiation des centres d'entreprises et des guichets d'économie locale**

De ordonnantie van 30 januari 2009 regelt **de subsidiëring van de bedrijvencentra en de sociale-economie-loketten**

2009 | 2014

28|01|2010	25|11|2010	20|07|2011	02|05|2013	11|07|2013	26|07|2013	27|02|2014	03|04|2014	08|05|2014
L'ordonnance du 28 janvier 2010 organise la revitalisation urbaine en créant des **contrats de quartiers durables** (CQD)	L'ordonnance du 25 novembre 2010 règle l'exploitation d'un service public de **location automatisée de vélos**	L'ordonnance du 20 juillet 2011 modifie diverses ordonnances dans le cadre de la **création d'une administration fiscale** au sein du Service public régional de Bruxelles-Capitale (SPRB)	L'ordonnance du 2 mai 2013 crée le **Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'energie, le COBRACE**	L'ordonnance du 11 juillet 2013 modifie en profondeur l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le **Code bruxellois du logement**	Les cinq ordonnances du 26 juillet 2013 concrétisent les **accords intra-bruxellois des réformes institutionnelles** dans quatre matières: le logement, l'urbanisme, la mobilité et la gestion de la propreté publique	L'ordonnance du 27 février 2014 **modifie la nouvelle loi communale**	L'ordonnance du 3 avril 2014 **l'ordonnance 4G,** modifie l'ordonnance du 1er mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes, et modifie l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement	L'ordonnance du 8 mai 2014 modifie **le Code bruxellois de l'aménagement du territoire**
De ordonnantie van 28 januari 2010 regelt de stadsherwaardering via **duurzame wijkcontracten** (DWC's)	De ordonnantie van 25 november 2010 regelt de exploitatie van een openbaar **geautomatiseerd fietsverhuur-systeem**	De ordonnantie van 20 juli 2011 wijzigt verschillende ordonnanties met het oog op de **oprichting van een belastingbestuur** binnen de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel (GOB)	De ordonnantie van 2 mei 2013 voert het **Brussels Wetboek van lucht, klimaat en energiebeheersing (BWLKE)** in	De ordonnantie van 11 juli 2013 wijzigt ingrijpend de ordonnantie van 17 juli 2003 houdende de **Brusselse Huisvestingscode**	De vijf ordonnanties van 26 juli 2013 concretiseren de **intra-Brusselse akkoorden voor institutionele hervormingen** op vier gebieden: huisvesting, stedenbouw, mobiliteit en openbare netheid	De ordonnantie van 27 februari 2014 **wijzigt de nieuwe gemeentewet**	De ordonnantie van 3 april 2014, de **4G-ordonnantie**, wijzigt de ordonnantie van 1 maart 2007 betreffende de bescherming van het leefmilieu tegen de eventuele schadelijke effecten en hinder van niet-ioniserende stralingen, alsook de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen	De ordonnantie van 8 mei 2014 wijzigt **het Brussels Wetboek van ruimtelijke ordening**

2014 | 2019

(Textes adoptés entre octobre 2014 et octobre 2015)
(Teksten aangenomen tussen oktober 2014 en oktober 2015)

19|02|2015	24|04|2015	05|06|2015	10|06|2015	15|06|2015	17|07|2015	20|07|2015	12|08|2015
L'ordonnance du 19 février 2015 modifiant l'ordonnance du 16 mai 1991 portant **fixation de l'emblème et du drapeau de la Région de Bruxelles-Capitale**	Résolution du 24 avril 2015 concernant le projet de **Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP)** et ses conséquences sur la Région de Bruxelles-Capitale	Les modifications du Règlement du 5 juin 2015 pour la mise en place **d'une commission chargée des Affaires européennes et l'organisation de la procédure de contrôle de subsidiarité** telle que prévue au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	L'ordonnance du 10 juin 2015 créant un **organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale**	L'ordonnance spéciale du 15 juin 2015 **avançant la date de rentrée annuelle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale**	Modification du Règlement du 17 juillet 2015 pour l'organisation de **la procédure relative à l'adoption de propositions et de projets de décret et d'ordonnance conjoints, ou d'ordonnances conjointes**	L'ordonnance du 20 juillet 2015 modifiant l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant **création d'un Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale**	L'ordonnance du 12 août 2015 portant **création du Bureau bruxellois de la Planification** L'ordonnance du 12 août 2015 introduisant un **prélèvement kilométrique en Région de Bruxelles-Capitale sur les poids lourds**
Ordonnantie van 19 februari 2015 tot wijziging van de ordonnantie van 16 mei 1991 houdende de **keuze van het embleem en de vlag van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest**	Resolutie van 24 april 2015 betreffende het ontwerp van het **Trans-Atlantisch Vrijhandels- en Investeringsverdrag tussen de Europese Unie en de Verenigde Staten van Amerika (TTIP)** en de gevolgen ervan voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	Wijzigingen van het Reglement van 5 juni 2015 voor de oprichting van een **commissie belast met de Europese aangelegenheden en de procedure voor de controle op de subsidiariteit georganiseerd** zoals bedoeld in het Verdrag betreffende de Europese Unie en het Verdrag betreffende de werking van de Europese Unie	Ordonnantie van 10 juni 2015 tot oprichting van **een instelling van openbaar nut waarin het beheer van het preventie- en veiligheidsbeleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is samengebracht**	Bijzondere ordonnantie van 15 juni 2015 ertoe strekkende de **jaarlijkse openingsvergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement te vervroegen**	Wijziging van het Reglement van 17 juli 2015 voor de organisatie van **de procedure betreffende de goedkeuring van voorstellen en ontwerpen van gezamenlijk decreet en ordonnantie of van gezamenlijke ordonnantie**	Ordonnantie van 20 juli 2015 tot wijziging van de ordonnantie van 19 juli 1990 houdende **oprichting van de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp**	Ordonnantie van 12 augustus 2015 houdende **oprichting van het Brussels Planningsbureau** Ordonnantie van 12 augustus 2015 tot invoering van een **kilometerheffing in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor zware voertuigen**

PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

Rue du Chêne, 22 - Eikstraat 22
1000 Bruxelles - 1000 Brussel
Adresse postale 1005 Bruxelles
Postadres 1005 Brussel
T 02 549 62 11 - **F** 02 549 62 12
E greffe@parlement.brussels - griffie@parlement.brussels
W www.parlement.brussels

Editeur responsable I Verantwoordelijke uitgever **Charles Picqué, Président I Voorzitter**
Design **DADDY KATE**